

revienne dans l'intérêt des candidats eux-mêmes et dans l'intérêt de la Police en général.

Lors de la discussion des articles, je parlerai de l'initiative consistant en la création d'une brigade montée et je ferai certaines remarques d'ordre structurel sur ce point. Dès à présent, je vous donne notre accord sur le principe.

Je vois des sourires sur les lèvres de certains membres car ils savent très bien que je me réjouis pleinement de cette réalisation dont nous parlons d'ailleurs depuis de nombreuses années. Tout comme le fut la création de la brigade canine, cette brigade montée sera une excellente réalisation.

Je terminerai en parlant de la brigade intercommunale de police groupant des agents de la police locale de Woluwe-Saint-Pierre, d'Etterbeek et de Schaerbeek. Son rôle « d'anti-agression » lui a été conféré par une décision prise en 1971, autorisant, dans cette lutte contre la criminalité, les polices locales à se grouper, leur permettant ainsi d'opérer sur un territoire autre que le leur. Cette unité a été rapidement constituée entre les trois communes précitées, parce qu'elles étaient toutes trois limitrophes.

Les résultats obtenus par l'action de cette brigade ont été particulièrement positifs, la statistique de sont activité en matière d'arrestations en fait foi.

Au budget de 1975, le franc symbolique avait été inscrit à l'article 187 et on l'y retrouve pour 1976. Quant au cahier d'explications, il est muet à ce sujet.

Je me demande si Bruxelles ne devrait pas participer à cette action en 1976. Je ne souhaite pas une augmentation du crédit, le franc symbolique me suffit amplement étant donné qu'à l'heure actuelle les trois polices qui participent à cette intercommunale le font sur leur propre budget. Leur système d'action est basé sur un roulement : chacune des trois communes assure la mise à disposition du charroi une semaine sur trois.

Je répète que ma demande ne vise pas une augmentation budgétaire ; je souhaiterais que l'on poursuive — si elles sont en cours — les négociations en vue de faire participer

Bruxelles à cette action puisqu'elle est aussi commune limitrophe, condition qui fut à la base de la constitution de la brigade « anti-agression » dont je viens de parler.

Il m'intéresserait de savoir si, oui ou non, vous avez l'intention de participer à cette action.

Je crois avoir précisé notre point de vue sur la politique à suivre en ce qui concerne notre corps de police et les moyens dont il doit disposer pour assumer ses nombreuses missions. J'ai insisté particulièrement sur son rôle éducatif et préventif qui, selon moi, ne doit pas manquer d'être mis en évidence.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. De Greef.

M. De Greef. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais poser une question au sujet du point numéro cinq du rapport qui nous a été remis : le commissariat de la neuvième division.

Il est évident que ces bâtiments ne conviennent plus, depuis de longues années, à un commissariat de police. Il a été suggéré de construire un nouveau bâtiment mais je constate que, chaque année, on en revient à la question de l'emplacement de ce poste.

On a d'abord envisagé le Wimpelberg ; ensuite, on a cherché ailleurs mais, jusqu'à présent, rien n'a été fait.

Je voudrais donc savoir si on va enfin se décider à installer ce poste de police et à quel endroit.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Klein.

M. Klein. Monsieur le Bourgmestre, comme chaque année, je voudrais vous entretenir d'un problème que vous connaissez : le commissariat de police de la cinquième division. A la lecture de votre petit rapport, j'apprends qu'un nouvel immeuble remplacerait le bâtiment vétuste que la Ville loue depuis une dizaine d'années.

Cette promesse nous est faite chaque année mais, récemment, je me suis rendu sur place et j'ai été scandalisé de voir

la manière dont le personnel vit dans ces locaux vétustes, où les mesures les plus élémentaires d'hygiène sont négligées.

Ces bâtiments se trouvent dans un état de délabrement lamentable et j'ai été frappé par le stoïcisme dont ont fait preuve les policiers présents : ils n'émettent aucune plainte et assurent leur service sans discussion. A mon avis, ce n'est pas une raison suffisante que pour laisser cette situation se dégrader.

J'ai déjà proposé à plusieurs reprises qu'un nouvel emplacement soit choisi sans plus tarder car plusieurs propositions sont valables. L'une d'entre elles visait à installer ce poste de police dans le quadrilatère Adolphe Max, c'est-à-dire boulevard Clovis, rue de Gravelines, rue de Pavie, soumis à une expropriation par la Ville de Bruxelles.

Un accord semblait se dessiner mais j'ai appris ensuite qu'on voulait installer ce poste au coin de la rue Stevin et de la rue Archimède.

Il m'intéresserait de savoir où nous en sommes exactement à l'heure actuelle et je souhaiterais vivement que satisfaction puisse enfin être donnée tant aux policiers qu'à la population du quartier car je trouve que l'image de marque de la police est mise en question dans un coin de Bruxelles où se retrouvent de nombreux fonctionnaires européens.

Il est incontestable que les relations publiques sont très mal servies par des bâtiments de ce genre.

M. le Bourgmestre. La parole est à M. Brynaert.

M. Brynaert. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais profiter de la discussion du budget de la Police pour rendre hommage à tous les policiers qui, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, effectuent de très lourdes prestations et travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles étant donné que Bruxelles, ville internationale, voit se multiplier, sur le plan de la sécurité et de la circulation, de nombreux problèmes de tous ordres.

Monsieur le Bourgmestre, je voudrais aussi me réjouir du fait que, dès votre installation, vous vous êtes intéressé

sans tarder, par des visites personnelles aux différents services, aux problèmes qui se posaient au sein de la police de Bruxelles. Ce geste a été très apprécié par tous les policiers.

En ce qui concerne les crédits nécessaires pour 1976, c'est avec plaisir que j'ai vu l'annotation de crédits importants en faveur de ce que j'appellerais « la panoplie moderne » indispensable à la bonne exécution des missions des policiers.

Chaque année, nous voyons s'y ajouter des moyens nouveaux — je pense aux chiens policiers et à la brigade à cheval — et je souhaite vivement que de tels efforts soient poursuivis à l'avenir.

Je voudrais vous parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur et dont j'ai eu l'occasion, à diverses reprises, d'entretenir le Conseil communal au cours de ces dernières années : la circulation à Bruxelles.

Comme je l'ai dit l'an dernier, le 15 septembre 1976 verra l'inauguration du nouveau métro et, par conséquent, la cessation des travaux dans le centre de la Ville. A ce moment-là s'imposera la nécessité d'adapter enfin le visage du centre de la Ville à la circulation des piétons et à celle des véhicules et des transports en commun.

La Ville n'a pas attendu cette inauguration pour penser aux piétons car, dès à présent, des projets ont été réalisés, notamment à la rue Neuve où on a vu s'appliquer une excellente initiative.

D'autres projets sont élaborés pour le futur, notamment la réalisation du deuxième Ilot Sacré (Marché au Poisson).

Parlons enfin de l'aménagement des trottoirs, des boulevards et des expropriations ainsi que de la démolition prévue rue d'Assaut qui permettra, dans un avenir assez proche, de réserver la Grand-Place à la circulation piétonnière.

En matière de transports en commun, j'ai appris avec grand plaisir que le Collège avait accepté dans ses lignes essentielles le plan proposé par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles concernant les couloirs d'au-

tobus et que l'on va vers une réalisation progressive, ce que je considère comme la meilleure solution. Je souhaiterais cependant que le Conseil communal soit plus amplement informé à ce sujet.

Quant aux automobilistes, il est évident que, suite aux différents travaux effectués à Bruxelles, nous avons dû faire preuve d'une certaine tolérance, mais il est évident aussi qu'étant donné les grands frais engagés tant pour la construction du métro que pour les aménagements du centre de la Ville, on ne pourra manquer de sévir contre cette minorité d'automobilistes qui, insouciants ou égoïstes, stationnent actuellement aux endroits non autorisés et causent très souvent des encombrements.

Des parkings et des parcmètres seront bientôt à leur disposition et, par conséquent, cette tolérance en vigueur pendant la période de transition actuelle ne se justifiera plus.

Il en sera de même pour les voitures-ventouses ; nous devrons prendre des dispositions pour leur élimination progressive étant donné que, dans un avenir proche, les automobilistes disposeront de parkings importants et d'un nouveau système de transbordement organisé par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.

En effet, d'ici 1977, cette société de transports en commun mettra plus de 600 autobus en circulation à Bruxelles.

En terminant cette intervention, je vous demande, Monsieur le Bourgmestre, d'être très attentif à tous ces problèmes en essayant de leur trouver des solutions bénéfiques pour tous les Bruxellois.

De heer Burgemeester. Het woord is aan de heer De Ridder.

De heer De Ridder. Mijnheer de Voorzitter, een woord over punt 192, pagina 69 : Politiepost in Neder-Over-Heembeek.

Sinds jaren spreek ik met aandrang over deze zaak, ten einde een nieuw of een aangepast gebouw te bekomen voor de negende afdeling.

Ik heb met genoegen vernomen dat de heer Hoofdpolitie-commissaris ter plaatse is geweest, iets dat vroeger nooit gebeurd is, alhouwel ik dit reeds een drietal jaren vraag, teneinde zich van de toestand aldaar te vergewissen.

Ik lees met interesse in het verslag « ... degenen die het huidige gebouw kennen, zullen het ermee eens zijn dat dit gebouw niet meer geschikt is om er het publiek behoorlijk te ontvangen ».

Bovendien meen ik dat men er ook niet behoorlijk kan werken.

Destijds heb ik reeds gezegd dat wanneer bij voorbeeld iemand de gang betreedt, niemand van de politie dit kan bemerken en die persoon kan dus alles horen wanneer er een politieofficier of een commissaris een verhoor afneemt.

Mijnheer de Burgemeester, graag zou ik vernemen waar die post zal worden ingeplant. Zal het in de Wimpelbergstraat zijn, ofwel meer naar het centrum toe ?

Inderdaad, de omschrijving van het artikel verontrust mij enigszins. Men zegt : « Inplanting van een politiepost in Neder-Over-Heembeek ». Op pagina 199 zie ik « Oprichting van een politiecommissariaat Pagodenlaan ».

Dus in deze wijk spreekt men van « politiecommissariaat » en in Neder-Over-Heembeek spreekt men van « een politiepost ».

Gaat dus Neder-Over-Heembeek afhangen van het politiecommissariaat van de Pagodenlaan, of is er hier een missing begaan ?

Kunt U me mededelen waar de post komt te Neder-Over-Heembeek en of wij, ja dan niet, zullen afhangen van het politiecommissariaat van de Pagodenlaan ?

M. le Bourgmestre. Mesdames, Messieurs, il est 21 h. 20.

Je veux bien répondre maintenant à tous les intervenants ou, préférez-vous que je le fasse au cours de la prochaine réunion ? Malgré l'heure avancée, il serait peut-être préférable de répondre maintenant aux questions posées, sinon

les interlocuteurs risquent de ne pas avoir tous leurs apaisements d'ici la prochaine séance.

(Assentiment. — Instemming.)

Je réponds donc à M. Guillaume. En ce qui concerne la septième division : salle de gymnastique et salle de tir, il s'agit bien, en réalité, de locaux d'une école, c'est-à-dire que nous aurons un commissariat, une salle de tir et une salle de gymnastique. Les locaux servant à l'enseignement n'étant pas des locaux « spécialisés », cela n'a pas été déterminé dans les libellés. Si vous le désirez, nous pouvons faire cette ajoute car l'intention est bien de créer un ensemble groupant le commissariat de police, une salle de gymnastique et une salle de tir.

Nous n'avons pas poursuivi notre première idée consistant à prévoir une salle omnisports à cet endroit. En effet, il vaut beaucoup mieux construire hors de ce complexe une salle omnisports qui doit pouvoir être à la disposition de l'ensemble de la population et il ne me paraît pas opportun de faire entrer du public dans les locaux d'un commissariat de police uniquement pour qu'une utilisation plus large soit réservée à un hall de sports.

Ce hall passe au Service des Sports et sa construction est également prévue.

M. Guillaume. Je suis d'accord avec vous pour le passage au Service des Sports de la salle omnisports de la rue de la Roue mais ce n'est pas une raison pour ne pas construire une salle omnisports à l'usage de la Police.

M. le Bourgmestre. Il faut que la salle qu'on lui destine réponde aux besoins de la Police, qu'elle soit très bien équipée et permette l'exercice des différentes disciplines sportives, y compris le judo.

Toutefois, une différence doit être faite entre une salle omnisports et une salle de gymnastique à l'usage de la Police. Malgré mon vif désir de voir nos policiers les mieux formés possible, nous devons éviter de construire quelque chose de grandiose allant au-delà de leurs besoins de for-

mation, ou qui nous amènerait à devoir permettre l'accès d'un commissariat de police à quiconque serait in éressé par l'exercice de l'un ou l'autre sport. C'est ce que nous voulons absolument éviter et je sais que le Commissaire en Chef est de cet avis.

M. Guillaume. Je ne demande pas cela, je voudrais que l'on construise autre chose qu'une salle de gymnastique, que l'on voie un peu plus grand.

M. le Bourgmestre. Eh bien ! choisissons entre l'expression « salle de gymnastique » ou « salle de sports » mais, ce qui est certain, c'est que l'on construira dans ce complexe une salle qui répondra à tous les besoins de la Police.

M. Guillaume. Vous semblez avoir porté un choix tout à l'heure, lorsque vous avez parlé de gymnastique, de judo, de volley-ball, etc. Il faut que cette salle permette l'exercice de plusieurs disciplines et pas seulement d'y faire de la gymnastique.

M. le Bourgmestre. C'était notre intention. Suivant la conception actuelle, une salle omnisports ou un hall de sports est quelque chose de beaucoup plus important. Soyez assuré qu'on mettra à la disposition de la Police les locaux nécessaires, non seulement à la pratique de la gymnastique, mais encore à son entraînement de « self-defens » et à l'exercice des sports souhaités.

M. Guillaume. Vous prévoyez donc plus qu'une salle de gymnastique ! Dans ces conditions, je suis satisfait.

Mais, Monsieur le Bourgmestre, les articles 196, 197 et 198 ont été modifiés par l'amendement déposé lundi. Ceci rencontre mon accord.

Vous supprimez les 13 millions qui étaient prévus à l'article 197 pour le hall de sports et vous les reportez à l'article 619bis du Service des Sports. Là aussi, je suis d'accord.

Aux 700.000 F qui étaient prévus à l'article 198, vous ajoutez 40.000.000 F pour le commissariat, ce qui fait au

total 40.700.000 F. Il reste le numéro 196 qui prévoyait la construction d'un stand de tir court dans une galerie souterraine du métro Nord-Midi.

La réponse qui sera donnée à la question que je vais vous poser me permettra de juger de l'opportunité d'introduire un amendement. C'est une preuve que, contrairement à ce que vous avez dit, nous ne pouvions déposer nos amendements la semaine dernière.

7.402.700 F ont donc été prévus à l'article 196 pour la construction de ce stand de tir court. Envisagez-vous sa construction dans une galerie du métro ou comptez-vous l'annexer au complexe de la chaussée d'Anvers ?

M. le Bourgmestre. Dans l'état actuel des études, le stand de tir dans le métro paraît peu pratique et, effectivement, il entre dans les intentions d'installer un stand de tir propre à la Police mais de l'adjoindre à la septième division, avec la salle de sports, etc.

M. Guillaume. C'est ce que je voulais vous entendre dire.

M. le Bourgmestre. Ce dossier a été préparé au moment où nous ne connaissions pas encore tous les inconvénients d'un stand de tir sous le métro. Actuellement, nous avons une vue très claire sur ce point, qui nous a fait changer d'orientation.

M. Guillaume. Dans ces conditions-là, je suis obligé de déposer mon amendement visant la suppression de l'article 196 (galerie du métro) et le report de ce crédit de 7.402.700 F.

M. le Bourgmestre. Comment est rédigé cet article concernant la salle de tir prévue initialement dans la galerie du métro ?

M. Guillaume. « Stand de tir court dans la galerie du métro Nord-Midi ». Ne venez-vous pas de dire que vous l'abandonniez ?

M. le Bourgmestre. Non, non, je vous en prie. Je demande un rappel de cet article parce que nous devons modifier plus que vous semblez le croire. Il faut maintenir l'article pour cette construction dans une galerie du métro parce que ce stand de tir initialement prévu à cet endroit sera remplacé par une base opérationnelle de la police du métro. Des contacts que nous avons eus avec les dirigeants du métro et des visites d'installations de métro dans les villes étrangères nous ont incité à apporter cette modification.

M. Guillaume. Il était prévu 7.402.700 F pour ce stand de tir, qui sera construit, avec la salle de gymnastique, de sports, e.c., dans le complexe de la chaussée d'Anvers. C'est ce que vous venez de dire, mais vous maintenez à l'article 196 le stand de tir court qui va devenir une base opérationnelle de la police du métro. Par conséquent — et tel est le but de mon amendement — il faut modifier le libellé de l'article 196 et ajouter les 7.402.700 F, que l'on avait prévus pour ce stand de tir, au crédit de 40 millions.

M. le Bourgmestre. Je ne crois pas que les 40 millions seront épuisés au cours de l'exercice 1976 et je préfère que l'on maintienne les 7 millions pour la construction de la base opérationnelle de la police, mais en modifiant le libellé.

M. Guillaume. Je suis d'accord, à condition que le coût du stand de tir soit compris dans les 40 millions.

Est-il nécessaire que je dépose mon amendement ?

M. le Bourgmestre. Non, j'en ai pris note, ainsi que M. le Secrétaire.

M. Guillaume. Je vous fais confiance.

M. le Bourgmestre. J'en arrive à la 5^{me} division de Police, qui pose un problème très difficile. Mon prédécesseur m'a transmis ce dossier, qui a toujours été très complexe.

Vous savez que la construction de l'E 5 a bousculé certains projets d'implantation et c'est la raison pour laquelle il ne

nous est pas encore possible de proposer un lieu convenant à l'installation de cette cinquième division.

M. Klein. Je me permets d'attirer votre spéciale attention sur le quadrilatère Max - Carter en expropriation par la Ville où un excédent de terrain permettrait l'implantation d'un commissariat de police.

M. le Bourgmestre. Si M. le Directeur du Service de l'Instruction publique avait encore été parmi nous, vous l'auriez vu bondir !

M. Klein. Vous n'envisagez quand même pas de construire là un bassin de natation ?

M. le Bourgmestre. Certainement pas !

M. Klein. Il ne nous reste qu'à vous faire confiance !

M. le Bourgmestre. L'utilisation du quadrilatère Max-Carter a déjà été étudiée.

Tout comme M. Cooremans l'avait souhaité, je ne demanderais pas mieux que de résoudre la difficulté que nous rencontrons dans ce quartier, surtout que nous ne sommes pas à l'abri des attentats perpétrés un peu partout dans le pays.

La conception d'un commissariat de police doit être envisagée d'une façon tout à fait particulière. A l'heure actuelle, nous sommes obligés de prendre des précautions qu'on aurait même pas imaginé il y a dix ans et il convient d'être très attentif.

J'en reviens à l'utilisation du socle du métro. Cette idée a dû être abandonnée pour toutes sortes de raisons de sécurité alors que je fus le premier à considérer que ce socle convenait parfaitement, dans le quartier Nord, pour cette implantation.

En passant, je relève brièvement une remarque de M. Guillaume, qui a dit « qu'avec les locaux d'une nouvelle école, on pourrait enfin avoir une école convenable ».

Je tiens à préciser que les locaux actuels de cette école sont très convenables.

M. Guillaume. Je n'ai jamais dit une chose pareille.

M. le Bourgmestre. Vous avez dit qu'on allait enfin avoir une école convenable. J'ai noté le terme !

M. Guillaume. J'ai dit que de telles dispositions pourraient contribuer à améliorer l'enseignement.

M. le Bourgmestre. On peut toujours améliorer !

Vous avez parlé du cadre, Monsieur Guillaume.

J'admets que le cadre doit être amélioré. Nous sommes en pourparlers à ce sujet et j'espère vivement que nous aboutirons.

J'ai noté votre remarque concernant les examens de promotion. Quelque chose m'a frappé dans votre exposé car vous dites que vous ne contestez pas — et je le comprends — la compétence et l'honnêteté des examinateurs. Je partage votre avis et je ne doute pas non plus de l'honnêteté des conseillers communaux qui assistent à ces examens. Par contre, je me demande si tous les membres de ce jury ont les mêmes compétences, et ce problème sera examiné.

M. Guillaume. Ils ont certainement autant de compétence dans ce domaine-là que dans celui des promotions de directeurs de jardins d'enfants, d'écoles primaires, etc.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, je ne partage pas tout à fait votre point de vue. Comme M. Brynaert l'a très aimablement souligné, depuis deux à trois mois je me suis penché sur de nombreux problèmes du secteur « police » et j'ai dû constater mon incompetence totale dans une série de domaines que j'ai totalement découverts. Je me suis rendu compte de la complexité du fonctionnement de notre police. Alors, voyez-vous, je ne dis pas que vous avez tort ou raison, mais je ne crois pas que, personnellement, j'arriverai un jour à acquérir la qualification d'un officier de police chevronné.

Je suis moins enthousiaste que vous pour la formule que vous préconisez car, en outre, la fixation de ces séances d'examens, dont le jury est composé de nombreux membres, crée toujours de grosses difficultés.

M. Guillaume. Ne croyez-vous pas que ce qui peut être réalisé pour les jurys d'examens de promotion dans l'enseignement peut l'être pour la police ?

M. le Bourgmestre. Oui, mais cela présente de nombreuses difficultés.

La constitution de la brigade intercommunale des trois polices reste à l'étude. Vous avez vu qu'un crédit d'un franc a été porté au budget. Je n'ai jamais envisagé cette réalisation mais je vais m'en occuper. J'attire cependant votre attention sur le fait que la Police centrale de Bruxelles est autrement équipée et ses agents ont une formation beaucoup plus poussée.

Je vous répète que je n'ai pas examiné cette question mais je me demande si, dans une équipe, l'arrivée d'agents n'ayant pas reçu la même formation se fera harmonieusement. C'est cette différence de formation qui représente, à mes yeux, une certaine difficulté.

A M. De Greef, je réponds que la neuvième division, installée actuellement rue François Vekemans, sera transférée au Wimpelberg. La décision est prise.

Quant au problème soulevé par M. Klein, je dirai que nous mettons tout en œuvre pour trouver un local.

M. Brynaert attire notre attention sur les difficultés de circulation à Bruxelles. Nous sommes conscients de ces problèmes, mais je crois que la Police a déjà fait de très bonnes propositions, notamment en ce qui concerne les couloirs d'autobus.

En outre, la Police entreprend une action permanente de lutte contre les stationnements sauvages, les voitures-ventouses, etc. Le budget de 1976 prévoit, à l'extraordinaire, l'installation de quinze nouveaux carrefours à signalisation lumineuse, le renouvellement de la signalisation lumineuse à

dix carrefours, le changement des lanternes « piétons », le placement de trente sécurités feu rouge, de nouveaux disques, de poteaux, barrières, etc., ainsi que la création de passages pour piétons et lignes en matières durables.

En ce qui concerne les renouvellements et reconstructions de notre infrastructure immobilière à la Police, je sais qu'une réalisation plus rapide serait hautement souhaitable mais il faut se rendre compte des difficultés auxquelles se heurte notamment le Service technique des Travaux public vu le volume considérable des travaux à exécuter dans ce secteur.

Un personnel nombreux devrait pouvoir être occupé à dresser les plans de ces nouvelles constructions mais il faut savoir que ce service technique n'a pas que la Police dans ses attributions et qu'il ne peut concentrer toutes ses activités sur ces travaux. Je ne voudrais toutefois pas que l'on rejette la cause du retard sur ce service parce que je suis au courant des efforts qu'il fournit pour mener à bien l'exécution de ses tâches et je n'ai pu qu'accéder à la demande qui m'a été faite de reporter certains travaux au budget de 1976 car je suis absolument certain que la bonne volonté de ce service ne peut être mise en cause. Il fait appel à notre patience dans d'autres cas et je vous demande d'en faire preuve également pour le cas qui nous occupe.

M. Guillaume. Cela ne fait pas l'affaire de tout le monde !

M. le Bourgmestre. Bien sûr, mais nous sommes confrontés au même problème en ce qui concerne les effectifs de police, Monsieur Guillaume. Si nous pouvions recruter du personnel comme nous le souhaitons, nous réaliserions, en une année, des « palais » pour la Police. Hélas ! on n'obtient pas tout ce que l'on veut !

M. De Ridder a insisté sur l'installation du poste de police de Neder-Over-Heembeek. Je répète qu'il sera transféré au Wimpelberg. J'insiste cependant sur le fait que ce sera un commissariat de police et non un poste de police. Si cette dernière mention figure au budget, c'est une erreur.

M. Guillaume. Cela fera donc deux divisions de police supplémentaires ?

M. le Bourgmestre. Tenant compte de l'augmentation constante de la population et de l'évolution qui fut celle de la Police au cours de ces dernières années, je crois qu'il faut, dès à présent, envisager les besoins futurs.

M. le Commissaire en Chef me rappelle qu'il est prévu de revoir les limites des divisions de police dans les quartiers où on enregistre une forte augmentation de population : Neder-Over-Heembeek, Pagodes, etc. Cette revision aura pour but de répartir équitablement les tâches entre ces deux commissariats, en tenant compte des distances.

M. De Ridder. Je voudrais poser une dernière question :

Actuellement, les neuvième et dixième divisions de police sont placées sous la responsabilité d'un seul commissaire.

Ne pourrait-on trouver une autre solution ?

M. le Bourgmestre. Là aussi, nous sommes confrontés au problème des effectifs. Pour toutes sortes de raisons — je vous les énumèrerais si l'heure n'était pas aussi avancée — la Police dispose d'un effectif insuffisant.

La désignation d'un nouveau commissaire de police entraînerait son remplacement à la fonction qu'il occupait antérieurement et imposerait la montée d'un échelon dans toute la hiérarchie.

La parole est à M. Morelle.

M. Morelle. Monsieur le Bourgmestre, il y a environ un mois, vous avez signalé qu'il était interdit de distribuer des papillons et tracts sur la voie publique et d'en placer sur le pare-brise des voitures. J'ai donc été étonné de constater tout à l'heure que les voitures stationnées sur la Grand-Place ont le pare-brise garni d'un papillon — dont j'ai un exemplaire ici — annonçant un spectacle au Cirque Royal.

M. le Bourgmestre. Je suis d'accord avec vous. J'ai eu un entretien tout récemment avec M. le Commissaire de Police au sujet de l'affichage sauvage.

M. Morelle. Cela présente un danger car si l'automobiliste omet d'enlever le papillon avant de reprendre la route, son champ de vision est masqué sous un certain angle.

M. le Bourgmestre. Je voudrais toutefois rectifier une explication que j'ai donnée récemment concernant les tracts. J'ai dit que nous serions très attentifs et que nous nous opposerions à cette publicité sauvage en ajoutant que des conventions seraient dressées à ceux qui s'en rendraient coupables.

A ce moment-là, je n'ai pas fait la distinction entre les réclames commerciales et les tracts manifestant certaines opinions. En vertu de dispositions légales, ces derniers peuvent être distribués sur la voie publique.

Lorsque j'ai parlé d'affichage sauvage, je pensais aux documents commerciaux, mais j'ai omis de préciser que certains tracts peuvent être distribués sur la voie publique.

M. Guillaume. Cela a été dit.

M. le Bourgmestre. Peut-être pas assez clairement pour être compris par tous.

Pour le Service de la Police, nous avons comme articles : page 24 : 44 en recettes ; page 64 : 121 à 126 en recettes ; page 65 : 175 à 178 en dépenses ; page 66 : 125, 126 et 129 en recettes ; page 67 : 180 à 188 en dépenses ; page 68 : 130 en recettes. En plus, il y aurait lieu de porter l'article numéro 183 en dépenses à 975.000 F, de modifier le libellé de l'article 196 en dépenses de la manière suivante : « Création d'une base opérationnelle dans le métro », de diminuer l'article 197 en dépenses à 1 F et de porter l'article 198 en dépenses à 40.700.000 F.

Mesdames et Messieurs, nous avons dépassé l'heure que nous avons fixée pour terminer nos travaux mais j'espère que vous conviendrez que je ne suis pas le seul responsable.

Nos prochaines réunions sont fixées au vendredi 5 décembre à 14 heures : comité secret et à 14 heures et demi : séance publique.

La séance est levée.

Le procès-verbal des séances du 1^{er} décembre 1975 est approuvé, aucune observation n'ayant été présentée.

De notulen van de zittingen van 1 december 1975 worden goedgekeurd, daar er geen enkele opmerking gemaakt werd.

— La séance publique est levée à vingt et une heures quarante minutes.

— De openbare zitting wordt opgeheven te eenentwintig uur veertig minuten.

**STAD
BRUSSEL**

**VILLE DE
BRUXELLES**

GEMEENTEBLAD BULLETIN COMMUNAL

**Jaargang — Année
1975**

N. 30.

GEMEENTERAAD — CONSEIL COMMUNAL

*Zittingen van - Séances du
5-12-1975.*

VOORZITTER — PRESIDENT

De heer-M. Pierre VAN HALTEREN.

Burgemeester — Bourgmestre.

— De besloten vergadering wordt geopend te veertien uur vijf minuten.

— Le comité secret est ouvert à quatorze heures cinq minutes.

Zijn aanwezig :

Présents : de heer-M. Van Halteren, Burgemeester-Bourgmestre ; de heren-MM. De Rons, Brouhon, Mergam, Snyers

d'Attenhoven, Mevr.-M^{me} De Riemaecker, de heren-MM. De Saulnier, Piron, *Schepenen-Echevins*; de heren-MM. Cooremans, Deschuyffeleer, Mevr.-M^{me} Van Leynseele, de heer-M. De Greef, Mevr.-M^{me} Avella, de heren-MM. Morelle, Brynaert, Musin, Klein, Van Cutsem, Mevr.-M^{me} Servaes, de heren-MM. Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, Mevr.-M^{me} Lambot, de heren-MM. Artiges, Scholer, Lombaerts, De Ridder, Mevrn.-M^{mes} Hano, Dejaegher, de heren-MM. Latour, Maquet, Mej.-M^{lle} Van Baerlem, de heren-MM. Niels, Descamps, Tahon, *Raadsleden-Conseillers*; de heer-M. Courtoy, *Secretaris-Secrétaire*.

— De heer Pierson, Schepen, verontschuldigt zich de zittingen niet te kunnen bijwonen.

— M. Pierson, Echevin, s'excuse de ne pouvoir assister aux séances.

De notulen van de zittingen van 3 december 1975 zijn ter tafel neergelegd te dertien uur dertig.

Le procès-verbal des séances du 3 décembre 1975 est déposé sur le bureau à treize heures et demie.

De heer Secretaris leest de beslissingen voor die in voornoemde zittingen werden genomen.

M. le Secrétaire donne lecture des décisions qui ont été prises dans lesdites séances.

De Raad vangt zijn agenda aan.

Le Conseil aborde son ordre du jour.

BESLOTEN VERGADERING
COMITE SECRET

Le Conseil nomme M. Jean Tahon en qualité d'administrateur de la Caisse publique de Prêts, en remplacement de M. Louis Pellegrin, décédé.

De heren Niels en Tahon verlaten de vergaderzaal.

MM. Niels et Tahon quittent la salle des délibérations.

Le Conseil désigne au sein de l'A.S.B.L. « Service d'Aide aux Familles Bruxelloises », comme membres associés :

- 1) pour l'U.A.B. : M. Albert Niels ;
 - 2) pour le F.D.F. : M. Jules Peetermans ;
 - 3) pour le P.S.B. : M. Jean Tahon.
-

De heer Niels komt in zitting terug.

M. Niels rentre en séance.

Le Conseil désigne M. Jean Tahon en qualité de membre associé de l'A.S.B.L. « Les centres de Contact de Bruxelles » en remplacement de M. Louis Pellegrin, décédé.

De heer Tahon komt in zitting terug.

M. Tahon rentre en séance.

De Raad beslist volgend punt bij de agenda te voegen : « Buitengewone prestaties van het personeel gedurende de beraadslagingen van de Gemeenteraad ».

Le Conseil décide d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Prestations extraordinaires du personnel durant les activités du Conseil communal ».

De heer Secretaris verlaat de vergaderzaal.

M. le Secrétaire quitte la salle des délibérations.

De heer Schepen Piron houdt de pen.

M. l'Echevin Piron tient la plume.

De dringendheid wordt aangenomen met eenparigheid van de zeshendertig aanwezige leden.

L'urgence est adoptée à l'unanimité des trente-six membres présents.

De Raad beslist :

- 1) een vergoeding toe te kennen aan het personeel geroepen om buitengewone prestaties te verrichten gedurende de activiteiten van de Gemeenteraad ;
- 2) hiervoor een artikel 29bis in de begroting in te lassen voor een bedrag van 100.000 F.

Le Conseil décide :

- 1) d'accorder une indemnité au personnel appelé à effectuer des prestations extraordinaires durant les activités du Conseil communal ;
- 2) d'insérer à cet effet un article 29bis dans le budget pour un montant de 100.000 F.

De heer Secretaris komt in zitting terug.

M. le Secrétaire rentre en séance.

De besloten vergadering wordt opgeheven te veertien uur vijfendertig minuten.

Le comité secret est levé à quatorze heures trente-cinq minutes.

De Raad vergadert in eerste openbare zitting te veertien uur vijfenveertig minuten.

Le Conseil se constitue en première séance publique à quatorze heures quarante-cinq minutes.

EERSTE OPENBARE ZITTING
PREMIERE SEANCE PUBLIQUE

KORTE INHOUD — SOMMAIRE

- **Begroting over 1976. — Onderzoek der artikelen (voortzetting)**
— **Budget pour 1976. — Examen des articles (continuation)** . 1225
-

Zijn aanwezig :

Présents : de heer-M. Van Halteren, *Burgemeester-Bourgmestre* ; de heren-MM. De Rons, Brouhon, Mergam, Snyers d'Attenhoven, Mevr.-M^{me} De Riemaecker, de heren-MM. De Saulnier, Piron, *Schepenen-Echevins* ; de heren-MM. Cooremans, Deschuyffeleer, Mevr.-M^{me} Van Leynseele, de heer-M. De Greef, Mevr.-M^{me} Avella, de heren-MM. Morelle, Brynaert, Musin, Klein, Van Cutsem, Mevr.-M^{me} Servaes, de heren-MM. Lagasse, Guillaume, Foucart, Dereppe, Mevr.-M^{me} Lambot, de heren-MM. Artiges, Peetermans, Scholer, Lombaerts, De Ridder, Mevrn.-M^{mes} Hano, Dejaegher, de heren-MM. Latour Maquet, Mej.M^{lle} Van Baerlem, de heren-MM. Niels, Descamps, Tahon, *Raadsleden-Conseillers* ; de heer- Courtoy, *Secretaris-Secrétaire*.

*Begroting over 1976. Onderzoek der artikelen.
(Voortzetting.)*

*Budget pour 1976. Examen des articles
(Continuation.)*

M. le Bourgmestre. Mesdames, Messieurs, la séance publique est ouverte.

Nous reprenons l'examen du budget communal pour 1976.

Je vais vous demander de revenir à certains problèmes du Service des Crèches et du Service de la Police. Mes services m'ont fait observer avec raison qu'il reste encore quelques problèmes à résoudre, quelques articles à discuter. Je ne voudrais pas faire de la peine à mes services, d'une part, et faire une chose qui ne soit pas conforme à ce que nous avons décidé, d'autre part.

M. Guillaume. Nous l'avions remarqué, en effet.

M. le Bourgmestre. Vous l'aviez caché !

M. Guillaume. Ce n'était pas notre rôle de vous le signaler.

M. le Bourgmestre. Vous voyez que nous avons de bons services.

M. Guillaume. C'est très bien, Monsieur le Bourgmestre,

M. le Bourgmestre. D'abord les questions concernant le Service des Crèches. M. De Greef, vous avez la parole.

M. De Greef. Monsieur le Bourgmestre, à la page 213 je voudrais poser une question au sujet de la crèche de la rue François Vekemans.

On devait, paraît-il, faire des travaux de transformation à la crèche pour les enfants francophones, puis pour construire une nouvelle crèche pour les enfants néerlandophones. Or, les travaux n'avancent ni d'un côté ni de l'autre.

M. le Bourgmestre. On me dit que, pour les deux crèches, les travaux sont en voie d'achèvement. Ils devraient être terminés au plus tard pour le mois de mars. C'est une espérance, mais que se base, semble-t-il, sur des éléments précis.

M^{lle} Van Baerlem. Au chapitre des crèches, Monsieur le Bourgmestre, la Ville n'a encore rien prévu concernant la subsidiation de gardiennes d'enfants à domicile ?

M. le Bourgmestre. Non. Les subsides sont donnés à des crèches privées, mais pas aux gardiennes à domicile.

M^{lle} Van Baerlem. Alors je me permettrai de revenir ultérieurement sur la question.

M. le Bourgmestre. Je vous préviens que, pas plus que mes services, je ne suis très favorable aux subventions aux gardiennes : dans la plupart des cas, elles exercent une profession en pratiquant le gardiennat d'enfants et y trouvent une rétribution...

M^{lle} Van Baerlem. Il n'y a pas de mal à cela !

M. le Bourgmestre. Par ailleurs, nous avons un réseau de crèches extrêmement dense et nous préférons le favoriser.

M^{lle} Van Baerlem. C'est une optique, Monsieur le Bourgmestre. Mais il est prouvé que l'effort qui a été réalisé dans ce sens dans certaines communes est très positif.

De plus, ceci nous permettrait d'envisager ultérieurement l'organisation d'un système de gardiennes à domicile ou de gardiennes qui viendrait à domicile lorsque les enfants sont malades, les crèches refusant actuellement les enfants qui ont de la température, par exemple.

M. le Bourgmestre. Il y a dans ce que vous venez de dire deux éléments.

Dans certaines communes, en effet, il existe des gardiennes qui rendent des services à la collectivité. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit de communes dont le réseau de crèches est beaucoup moins dense que le nôtre ou même où elles n'existent pas.

Chez nous, chacune des gardiennes doit être autorisée à exercer son activité ; donc on les connaît, on sait ce qu'elles font et comment elles vivent. De plus, nous avons un réseau de crèches extrêmement important.

Mais vous soulevez le problème des enfants malades.

M^{lle} Van Baerlem. C'est un deuxième problème.

M. le Bourgmestre. C'est un problème difficile, qui est à l'étude. Nous en avons parlé à plusieurs reprises au Conseil communal et nous y reviendrons. Ce problème reste entier. Il est évidemment à examiner.

M. Guillaume. Le dernier article, page 215, concerne M. l'Echevin Brouhon.

M. l'Echevin Brouhon. Il est réservé pour lundi.

M. le Bourgmestre. C'est bien cela. Nous en venons à l'examen des problèmes relatifs au Service de la Police.

Nous avons, je crois, déjà abordé certaines questions lors de la discussion générale, à la suite de questions posées.

M^{lle} Van Baerlem. Monsieur le Bourgmestre, je ne sais si le problème que je voudrais soulever relève de ce chapitre-ci ou si je devrais le reprendre à propos des Propriétés communales. Il s'agit de l'implantation d'un service de police dans le parc de Bruxelles.

Le problème a été soulevé à nouveau ces derniers jours par la presse, à propos de la destruction du Vauxhall.

J'aimerais savoir si vous avez d'autres projets ou si vous avez l'intention d'implanter là un poste de police dans des conditions qui devraient être meilleures que les conditions actuelles puisque les policiers sont logés dans des baraquements,

M. le Bourgmestre. Mademoiselle, j'ai beaucoup étudié ce dossier, qui était nouveau dans son détail pour moi, et, dans les jours à venir, je ferai un rapport au Collège à ce sujet.

Il m'est difficile de vous parler maintenant d'intentions bien déterminées. Je connais les miennes, mais je ne puis vous dire quelles sont celles du Collège avant qu'il ait été saisi du nouveau rapport que je vais lui présenter.

C'est un point qui n'est pas oublié, soyez-en assurée. Le dossier est très volumineux et j'ai essayé d'en revoir toutes les pièces récemment.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, au n° 188, page 67, qui traite des subventions pour l'enlèvement et l'hébergement des animaux abandonnés sur le territoire de la Ville », vous prévoyez pour 1976 un subside facultatif de 306.810 F. Pour 1975, vous aviez prévu 212.400 F auxquels vous avez ajouté 94.410 F par une modification budgétaire. C'est le chiffre total qui est indiqué pour 1976.

Je suis entièrement d'accord à cet égard, croyez-moi bien. Mais je voudrais poser quelques questions et présenter certaines suggestions.

Pourriez-vous nous donner la ventilation de ces 306.810 F en 1975 et le reflet pour 1976 ? Quelles sont les associations qui ont bénéficié de ces subsides ? Le cahier d'explications est muet à ce sujet.

Je suis d'accord, je le répète, sur le maintien de ces subsides. C'est une bonne politique, dirais-je. Elle constitue néanmoins une solution de facilité qui n'est pas propre à notre Conseil et à la Ville de Bruxelles ; elle est générale.

Toutes les sociétés protectrices des animaux sont d'accord, bien entendu, pour toucher un subside ; elles ne demandent pas mieux que de le recevoir pour couvrir leurs charges. Cependant, fondamentalement, leur rôle n'est pas de recueillir les animaux, mais bien d'exercer une surveillance, un contrôle, et de dénoncer les abus. C'est l'évolution qui a amené les pouvoirs publics à se décharger d'un devoir qui leur incombe, en se tournant vers les sociétés protectrices des animaux et en leur accordant des subsides.

M. Cooremans. C'est exact.

M. Guillaume. En effet, l'enlèvement et l'hébergement des animaux entrent dans les attributions des Conseils communaux depuis le décret du 24 octobre 1792, actualisé par l'article 10 de la loi du 2 juillet 1975 abrogeant la loi du 22 mars 1929 sur la protection des animaux.

En claire, ceci signifie que, tout en maintenant ces subventions, sur lesquelles je suis entièrement d'accord et qui

représentent pour Bruxelles 2 F par habitant, il faut envisager une autre politique qui permettrait de se mettre en règle à l'égard de la loi en créant des fourrières.

Vous me direz que Bruxelles ne peut le faire seule. J'en conviens. Dès lors, je suggère de l'envisager sur un plan qui dépasse nos frontières communales. Ce problème extrêmement grave, au sujet duquel vous auriez l'appui de toutes les sociétés protectrices des animaux, pourrait faire l'objet d'une discussion au sein de la conférence des bourgmestres.

Cette solution réduirait à l'avenir les charges communales, allégerait le travail des sociétés protectrices des animaux et répondrait exactement au prescrit de la loi.

M. le Bourgmestre. Je veux bien...

M. Guillaume. Je suis d'accord sur le crédit proposé, mais je crois que c'est la solution qu'il faudrait envisager à l'avenir.

M. le Bourgmestre. Je comprends très bien. Vous ne proposez pas de diminuer le subs. de des sociétés protectrices des animaux.

M. Guillaume. Au contraire.

M. le Bourgmestre. Elles travaillent très bien. Ma tendance est de dire que, si une modification doit être apportée, ce sont les sociétés qui devraient éventuellement augmenter leurs fourrières. Elles font convenablement un travail ; elles ont un personnel spécialisé. Leur objectif étant le bon traitement des animaux, elles feront particulièrement bien ce que d'autres services pourraient peut-être faire avec une motivation moins favorable. C'est là une opinion personnelle. Je suis d'accord pour que la question se discute à un autre niveau.

M. Guillaume. Je vous remercie.

Je voudrais enchaîner — parce que je ne vois pas à quel autre article raccrocher mon intervention — au sujet de l'abatage rituel à domicile. C'est un problème communal.

Je vous ai demandé, par une question écrite il y a environ six mois, quel était le nombre d'abattage rituels autorisés à domicile sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, je comprends vos préoccupations, mais elles concernent le domaine de l'hygiène et n'entrent pas dans le cadre de la police. M. l'Echevin Mergam est prévenu qu'il sera mis sur la sellette...

M. Guillaume. Je vous attendrai sur l'abattage rituel à domicile, Monsieur l'Echevin.

M. le Bourgmestre. Il aura bien du plaisir s'il veut réussir à résoudre ce problème-là...

M. Guillaume. ... qui est très important !

M. le Bourgmestre. Il est extrêmement difficile à résoudre sans heurter une série de dispositions.

M. Guillaume. Il intéresse l'hygiène, mais aussi la police et il a beaucoup d'autres implications.

M. le Bourgmestre. Je dois compléter ce que j'ai dit. La police intervient, mais uniquement pour constater une contravention aux règlements lorsque l'hygiène n'est pas respectée. Rien de plus.

M. Guillaume. Je reviendrai sur ce point au chapitre de l'Hygiène.

M. le Bourgmestre. Plus personne n'a de question à poser concernant le Service de la Police ? Non, alors nous passons au budget du Service des Sports.

Les recettes ordinaires, alimentées presque exclusivement par les redevances d'occupation des installations communales, n'ont progressé que de six pour cent par rapport aux prévisions de 1975, mais il est évident qu'elles sont peu importantes dans le cadre du budget global de la Ville.

Ces prévisions pourraient cependant être favorablement influencées dans le cas où les manifestations envisagées dès à présent au Stade du Heysel seraient effectivement mises sur pied.

A l'occasion de l'examen de ce chapitre, je vais vous parler un peu de Stade du Heysel, car je sais qu'il est l'objet d'une préoccupation très générale parmi les membres du Conseil communal.

En 1950, des terrains d'entraînement d'athlétisme ont été aménagés en bordure de l'avenue Houba-de Strooper et, après l'Exposition de 1958, deux terrains de football, un pour la compétition et un pour l'entraînement, ont été créés à l'angle de l'avenue Houba-de Strooper et de l'avenue Impératrice Charlotte. Plus récemment, ont été adjointes au complexe sportif du Heysel l'annexe 3 (football plus dressage de chiens bergers), l'annexe 4 (football plus hockey), l'annexe 5 (tir à l'arc, au berceau, tir à l'arbalète et football).

Il n'est donc pas nécessaire de le souligner spécialement — c'est très visible —, jusqu'en 1950, le Stade du Heysel était essentiellement constitué du terrain de football principal entouré de ses installations pour 62.500 spectateurs, et de la grande tribune contenant les vestiaires. Depuis cette époque, sa vocation s'est tournée vers l'extérieur, du fait de l'existence de tous les terrains annexes cités ci-avant.

Il faut considérer maintenant que le Heysel n'est plus simplement un terrain, mais représente un complexe sportif global.

Des critiques sont émises à l'égard de notre stade et vous les avez comme moi déjà entendues.

Les spectateurs, dit-on, sont trop éloignés du terrain de football. Je voudrais rencontrer cette critique en faisant une comparaison, car cette réponse me paraît très pertinente.

Sur les neuf stades d'Allemagne occidentale qui ont été utilisés pour la Coupe du monde en 1974, huit comportent une piste d'athlétisme ou la situation est identique à celle que nous connaissons au Stade du Heysel.

Je précise qu'au stade olympique de Munich, dont on a beaucoup parlé en le trouvant « formidable », certains spectateurs sont à cent nonante-cinq mètres d'un des deux gardiens de but.

L'autre reproche adressé au Stade du Heysel, c'est qu'il n'y a pas d'atmosphère...

M. Guillaume. C'est de la blague !

M. le Bourgmestre. J'ai voulu le vérifier à diverses reprises. Lorsque le spectacle en vaut la peine, l'ambiance est chez nous la même que partout ailleurs.

M. Guillaume. Absolument.

M. le Bourgmestre. Les spectateurs des matches Bayern de Munich-Atletico de Madrid ne le contesteront certainement pas.

J'en viens à la prétendue réduction de l'utilisation du Heysel.

Il est certain qu'avant la guerre se déroulaient sur ce stade des matches tels que les traditionnelles rencontres annuelles opposant l'équipe militaire belge aux équipes françaises et anglaises, qui attiraient chaque fois un très nombreux public. Reconnaissons que ces rencontres n'en attirent plus ou en attirent très peu actuellement, puisque la moyenne y est de deux mille spectateurs. Deux mille spectateurs dans nos gradins qui offrent 62.500 places montreraient ce Stade du Heysel sous un jour peu favorable. Personnellement, je ne suis guère partisan de grands matches au Heysel s'il n'y a pas beaucoup de spectateurs. Deux mille, c'est évidemment trop peu. Ces matches ont lieu à Anderlecht actuellement et je crois que ce n'est pas une mauvaise chose.

Par contre, certains matches, qui n'attirent pas un très grand nombre de spectateurs, occupent tout de même le terrain, utilement à mon avis pour la Ville de Bruxelles, tous les quinze jours tout au long de la saison de football : ce sont ceux du Racing Jette de Bruxelles. Cette équipe n'évolue

malheureusement qu'en division III. Nous espérons tous qu'elles va avancer. En tout cas, il y a là une utilisation, à mon sens favorable, du terrain.

Pour ce qui est des matches internationaux disputés par l'équipe belge, il est vrai que, généralement, un seul de ces matches est organisé chaque saison. Il faut cependant savoir que le calendrier international ne comporte, le plus souvent, pour notre équipe, que trois matches « at home », en Belgique, par saison, et que, la régionalisation aidant, certains sont organisés en province : à Liège, à Bruges ou à Anvers.

De plus, lorsqu'un match doit avoir lieu à Bruxelles, certains ont tendance à préférer le voir se dérouler à Anderlecht, pour des raisons que je n'ai pas besoin de discuter ici.

Enfin, une rencontre telle que la récente contre l'équipe d'Allemagne orientale ne pouvait pas attirer un grand public et, dès lors, le Stade du Heysel eût été peu approprié.

Pour ce qui est des autres occupations que par le football, personne ne pourra nier que le Stade du Heysel est devenu le haut lieu de l'athlétisme en Belgique, surtout depuis qu'a été réalisée en 1972 la piste en tartan. La presque totalité des championnats de Belgique y ont lieu et, sur le plan local, l'Excelsior Club, de valeur nationale, occupe nos installations au moins cinq jours par semaine pendant toute l'année.

En ce qui concerne les manifestations non sportives, il est vrai qu'on a connu jadis au Stade du Heysel des événements exceptionnels : Coupe Gordon Bennet en 1937, départ d'un grand concours de ballons libres en 1953, une mémorable fête du ballon à l'hélicoptère » en 1948.

Beaucoup d'activités non sportives se déroulent actuellement au Heysel. Il y en aura encore à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du règne du Roi Baudouin.

Par ailleurs, nous avons dû faire un choix. Au moment où le Conseil a décidé l'éclairage du Heysel, il a été rappelé qu'un certain nombre d'activités à objectif aéronautique, ballons, etc., ne pourraient plus avoir lieu sur le terrain du Heysel à cause de la présence des hauts pylônes. Nous avons

fait ce choix et je crois qu'il fallait le faire. Mais il empêchera un certain nombre d'activités, dont une qui est en préparation, paraît-il.

Rappelons enfin le développement sportif exceptionnel d'envergure de la coupe d'Europe de hockey en 1960.

On peut en conclure que s'il faut, ainsi que j'ai été amené à le dire, continuer à œuvrer pour voir se dérouler un plus grand nombre de manifestations d'envergure au Heysel, un certain nombre de manifestations intéressantes y ont tout de même été organisées ; on n'en a pas toujours la liste en mémoire ; il faut la voir écrite pour s'en rendre compte.

Le programme pour le printemps prochain pourrait s'avérer particulièrement fourni. La finale de la coupe de Belgique aura lieu le 6 juin. L'Union belge a l'espoir de se voir confier l'organisation de la finale d'une des deux coupes d'Europe, qui aurait lieu le 5 ou le 12 mai.

J'ai mentionné, lors d'une autre séance du Conseil communal, une éventualité, qui est maintenant une certitude du fait qu'une équipe belge n'a pas perdu à Paris le 15 novembre dernier. Notre calendrier s'améliore pour l'année 1976.

J'ajouterai, puisque nous parlons de terrains de football, que nous mettons actuellement treize terrains à la disposition des clubs, plus un terrain de rugby. Ce nombre de terrains n'est pas suffisant pour satisfaire toutes les demandes de clubs. Tous ces clubs, dirais-je en réfléchissant à ce que je dis, ne sont pas composés uniquement de Bruxellois, bien entendu, mais tous se prétendant des clubs bruxellois, nous devrions avoir beaucoup plus de terrains. Nous faisons des efforts constants dans ce sens.

Je voudrais attirer votre attention sur un élément important, réalisé par le Service des Sports : le remplacement du gazon par un sol stabilisé.

Quelle est la différence au point de vue de l'utilisation ? Le terrain de gazon nécessite non seulement un entretien mais également un repos pendant une période déterminée, ce qui en diminue incontestablement les possibilités d'occupation. On a donc essayé sur un terrain le tapis en sol stabilisé. Il

semble que ce revêtement donne beaucoup de satisfaction. Toutefois, les équipes hésitent à utiliser ce terrain auquel les joueurs ne sont pas habitués.

Je vous signale que, dans d'autres pays, ces terrains sont de plus en plus utilisés.

C'est le cas, depuis très longtemps, en Allemagne occidentale, sauf pour les compétitions du plus haut niveau. Le complexe sportif de Bonn comprend trois terrains en gazon et trois en ce produit allemand « Rote Erde ».

Un exemple beaucoup plus édifiant est celui donné par la Ville de Paris. Toujours dans le but de permettre une occupation maximale par les sportifs, la municipalité a fait en sorte que, sur les cent douze terrains de football que compte la ville, plus de nonante sont en sol stabilisé. Le résultat paraît très favorable, puisque la Ville de Paris se propose de continuer dans cette voie.

Lors d'une réalisation récente, un terrain en gazonné a été remplacé par un sol stabilisé à la demande même des mandataires municipaux qui se faisaient le porte-parole de sportifs. Il s'agissait, je le souligne, d'un terrain de compétition doté d'une tribune moderne pour deux mille spectateurs et non pas d'un tout petit terrain d'entraînement.

Pour la Coupe de France elle-même, lesdits terrains sont admis jusqu'au niveau des trente-deuxième de finale. Il est à noter que, dans les grands clubs français, il est de plus en plus fréquent de prévoir un terrain en sol stabilisé pour tous les entraînements et même qu'y aient lieu les compétitions des équipes réserve. Il a d'ailleurs été déclaré que certains clubs belges étudiaient également la formule.

Enfin, il est intéressant de savoir que l'Union belge elle-même a accepté que, pour un terrain annexe du Heysel, où évolue l'Ecole des entraîneurs, le gazon soit remplacé l'an prochain par un produit tel que la « Rote Erde ».

Je tenais à vous donner ces explications que je crois importantes dans le cadre de la discussion de ce chapitre du budget.

Nous devons évidemment étudier l'augmentation du nombre de nos terrains, mais, vous le savez, c'est pour la Ville de Bruxelles extrêmement difficile. Voilà un système qui permettra une occupation plus dense, donc de donner satisfaction à beaucoup de clubs qui ne disposent pas de terrains en suffisance.

Je reviens au budget général du Service des Sports.

Un effort particulier serait consenti cette année pour poursuivre et développer la politique de promotion sportive inaugurée il y a quelques années, par l'organisation de compétitions entre cercles bruxellois et de « Vacances sportives » dont les résultats sont très encourageants, j'ai été amené à le dire déjà.

Je ne sais si je dois reprendre ici toute une série de renseignements que j'ai sous les yeux. Il y a lieu cependant de noter certains points.

Le projet de construction d'une salle omnisports à l'entrée de l'Allée Verte, en remplacement des installations du hall nord du Palais du Midi, a dû être abandonné à la suite de l'impossibilité d'obtenir une décision du Ministère des Travaux publics quant aux alignements de la voirie. Les services communaux examinent actuellement la possibilité de moderniser et de transformer l'aile nord du Palais du Midi pour y créer un centre omnisports exemplaire. A cet effet, un crédit de 1.000.000 F pour frais d'étude a été maintenu à l'article idoine.

Ce problème est complexe. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de l'année. L'implantation de cette salle n'est pas facile à déterminer.

Une somme de 5.000.000 F est prévue pour la poursuite des études et éventuellement pour la première phase des travaux de la couverture du bloc P du Stade du Heysel, dont la réalisation peut être espérée en 1977.

Deux crédits de 2.000.000 F sont proposés pour couvrir les frais d'étude des bassins de natation à construire, l'un au quartier Nord-Est, l'autre à Neder-Over-Heembeek. Pour ces projets, la procédure d'acquisition des terrains nécessaires est en cours.

Un crédit d'un montant de 3.000.000 F est sollicité pour la couverture de la plaine de jeu de la rue des Six Jetons, qui pourrait devenir une plaine d'entraînement de basket ; elle serait, nous le savons déjà, très utilisée.

Divers montants sont prévus pour faire face aux coûts des gros travaux d'entretien à assurer dans les établissements de bains et au Stade du Heysel, pour un total de 4.000.000 F.

Pour les travaux à réaliser par le Service des Sports, dans le cadre de l'aménagement des aires de jeu de quartier, une somme est incluse dans les prévisions du Service des Espaces verts et le crédit prévu pour la construction d'un hall de sports provisoire rue de la Roue est compris dans le budget des services de la Police : 13.000.000 F.

Ce rapport a été rédigé avant que nous prenions la décision de transférer ces 13 millions du Service de la Police au Service des Sports. C'est donc bien au Service des Sports que ce crédit doit se trouver.

J'attire votre attention sur les travaux en cours pour l'aménagement du terrain de rugby. L'aménagement de la pelouse a coûté 13 millions. Nous devons maintenant réaliser les vestiaires et les autres locaux pour rendre ce terrain de rugby opérationnel.

Voilà l'essentiel de ce que je voulais vous dire, qui ne figure qu'indirectement au budget.

M. Guillaume. Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, j'ai constaté avec une certaine satisfaction, Monsieur le Bourgmestre, que, depuis le jour où vous aviez les sports dans vos attributions, vous vous étiez rendu immédiatement au Stade du Heysel et étiez allé vous rendre compte sur place de son activité, particulièrement en ce qui concerne les entraînements.

Je partage l'opinion que vous venez d'émettre concernant le Stade du Heysel. Je comptais, en effet, m'attacher en grande partie, dans mon intervention, aux différentes activités sportives et extrasportives et aux projets que vous avez signalés.

Il existe tout de même, je pense, une légère contradiction entre ces projets et votre rapport dans lequel vous dites que « les prévisions... ont été établies d'une manière très restrictive » et que la majoration des dépenses de 18 pour cent par rapport à 1975 est uniquement due à la hausse du coût de la vie. Il y a là, me semble-t-il, une certaine contradiction entre, d'une part, vos projets, que je partage, et les possibilités de réalisation qui dépendent des finances.

Vos prévisions de recettes ordinaires font état d'une augmentation de six pour cent par rapport à 1975 — ce qui est peu — et là réside une lueur d'espoir, qui est conditionnée, vous l'avez dit, par tout l'ensemble de la politique sportive et de sa promotion. Car qui dit «-sports » à Bruxelles-Ville pense immédiatement « Heysel ».

C'est pourquoi je voudrais rompre une lance en faveur du stade, d'une part, mais également — je l'ai fait en sections et notre collègue M. Maquet s'y est attaché lui aussi — en faveur du quartier et de son animation, d'autre part, parce que tout cela se tient.

Le Stade du Heysel est-il trop peu utilisé ? Voilà le problème posé.

Contrairement à ce que ferait le profane, je distinguerai en cette matière deux aspects sur lesquels je voudrais attirer votre attention : l'occupation par le sport amateur et l'occupation par les professionnels du sport.

Dans certains cas, si on parle de saturation du Stade du Heysel. C'est en partie vrai, si l'on envisage uniquement les activités annexes du stade, les entraînements, l'athlétisme dont le Heysel est devenu un haut lieu, les matches de championnat de division inférieure, les championnats scolaires, etc. Vous êtes remonté dans le passé pour évoquer les rencontres internationales de ces équipes militaires qui ont fait, nous nous en souvenons, la grande gloire du Heysel.

C'est ce que j'appellerai l'aspect positif, qui rapporte à la ville la somme de 300.000 F, représentant le droit de location par l'Union belge de football.

Certains trouveront cette somme dérisoire. Je ne la crois pas telle, car il s'agit ici en majeure partie de sport amateur

et la politique de démocratisation du sport doit être poursuivie. C'est une nécessité, d'autant plus que bon nombre d'autres associations sportives sont demandresses et souhaiteraient obtenir deux ou trois heures d'occupation par semaine ou la possibilité d'organiser de temps en temps un match amical. Vous avez trouvé une formule. Vous nous l'avez exposée. C'est un premier point.

Pour la location du stade pour des manifestations diverses autres que celles dont je viens de parler, vous prévoir une rentrée de 70.000 F.

Certes, vous dites dans votre rapport, et vous venez de le répéter, que les prévisions pourraient être favorablement influencées dans le cas où des manifestations seraient organisées. C'est hypothétique.

Et voilà le deuxième aspect que je tenais à souligner.

Si je me réfère au compte de 1974, les locations diverses du stade ont rapporté 420.000F, tandis que les recettes diverses se montent à 2.245.454 F. Je plaide en faveur de l'échevin des Finances ; il le comprendra.

(*Gelach. — Sourires.*)

Les recouvrements réellement effectués en 1974 se montent, pour ces deux postes, à 2.197.476 F plus les 420.000 F dont je viens de parler soit 2.617.476 F. La prévision pour 1976 est de 1.200.000 F en recettes diverses et de 370.000 F en locations, ce qui donne 1.570.000 F. Cela signifie donc que l'on prévoit 1.047.000 F... et des broutilles de rentrées en moins. Si je me suis trompé, il faudrait me le démontrer.

Or, en 1974, le match Belgique-France aurait rapporté 462.000 F et la coupe d'Europe de mai 1974 : 2.380.000 F, au grand plaisir de notre ancien bourgmestre qui, ce jour-là — j'étais en sa compagnie — s'était réjoui de voir le match remis à huitaine.

En fonction de ces chiffres qu'il me plaisait de mettre en évidence, il apparaît que, si le Heysel connaît une grande activité en matière de sports amateur, chose dont je me réjouis, l'aspect commercial quant à lui ne connaît pas le développement que l'on est en droit d'attendre.

Donc saturation, d'une part, à laquelle il faut remédier ; vous l'avez expliqué. Mais manque de grandes rencontres sportives de nature à alimenter les caisses et à permettre un heureux développement, d'autre part.

L'installation de l'éclairage était pourtant de nature à développer cette activité et il faudrait vraiment en profiter.

Certes, les autorités communales et vous, Monsieur le Bourgmestre, qui avez les sports dans vos attributions, n'êtes pas les seuls à décider de cette promotion des grands spectacles sportifs ; je le sais très bien. Encore faut-il que les organisateurs acceptent d'y organiser leurs rencontres. Vous l'avez dit et je suis d'accord avec vous, l'ambiance au Stade du Heysel est la même que dans d'autres stades ; lorsqu'on vient prétendre que notre stade est froid, ce n'est pas exact, quand les rencontres y sont intéressantes.

C'est ici, je pense, qu'un rôle primordial est à jouer, dans l'optique que je viens de définir. C'est ici qu'une promotion doit être organisée auprès de l'Union belge, de la F.I.F.A., de toutes les organisations sportives internationales.

Pour 1976, il est trop tard, nous le savons, puisque le calendrier est publié, mais — je vous fais cette suggestion — pourquoi ne pas prendre dès à présent les contacts en vue de l'organisation d'une étape du Tour de France en 1977, comme ce fut le cas il y a quelques années lorsque Roger Rivière s'illustra contre la montre sur la piste du Heysel ? Pourquoi — je vais plus loin — ne pas se porter candidat dès maintenant au départ du Tour 1977 ? Il conviendrait d'envisager la chose, de prévoir les crédits et de mettre les cartes sur table dès à présent auprès des organisateurs du tour de France.

Contrairement à ce que disent certains, l'ambiance est la même au Heysel qu'ailleurs quand le spectacle en vaut la peine.

Dans le cadre de la régionalisation, nous avons un rôle à jouer en ce domaine.

Ce développement « commercial » du stade conditionne toute la vie économique d'un quartier et influence toute la Ville elle-même.

Quoique ce soit très appréciable pour les commerçants de l'endroit, il ne faut pas nécessairement un match Bayern-Atletico chaque mois. Ce serait trop beau ! Mais il faut plus de manifestations de grande envergure. C'est pourquoi j'ai formulé une suggestion. Il en est des dizaines et des dizaines d'autres.

Je terminerai, Monsieur le Bourgmestre, en vous marquant notre accord en ce qui concerne les dépenses extraordinaires prévues pour les infrastructures sportives.

Au sujet de la salle omnisports pourriez-vous me préciser, suite à la modification intervenue lorsque nous avons parlé de la police, si cette salle à créer rue de la Roue, pour laquelle nous avons un crédit de treize millions, remplacera la salle prévue au Palais du Midi ou s'il y en aura deux ? Elle la remplacera ?

M. le Bourgmestre. Non. Ce serait une salle que nous créerions le plus vite possible.

M. Guillaume. Et qui n'empêcherait pas la réalisation de celle prévue au Palais du Midi ?

M. le Bourgmestre. Non. Elle sera beaucoup plus importante.

M. Guillaume. Nous sommes donc d'accord sur les dépenses prévues pour cette salle omnisports, les projets de bassin de natation de Haeren, de Neder-Over-Heembeek et du quartier Nord-Est.

Je déplorerai à ce propos le vandalisme — il n'y a pas d'autre mot — de certaines personnes fréquentant entre autres le bassin de Laeken. Il y a à peine trois ans que cet admirable complexe s'est ouvert. Des portes en contre-plaqué ont été enfoncées et des dégâts qui ne sont pas dus à l'usure ou à l'utilisation journalière apparaissent çà et là. Une surveillance plus stricte devrait y être assurée. Ce serait un des rôles de nos auxiliaires de police si des pouvoirs plus grands leur étaient donnés mais aussi et surtout si leur nombre était augmenté. Je rejoins ici l'exposé que j'ai fait dans le cadre de la police. Il ne s'agit pas, en l'espèce, d'un problè-

me de responsabilité du Service des Sports, mais d'un problème de contrôle. Or, les moyens de la police sont limités. J'en reviens précisément à la question de l'augmentation du cadre.

Sous cette réserve, j'estime qu'il faut prendre des mesures en ce domaine, car il est inadmissible qu'un bien public se détériore aussi rapidement, uniquement à cause du vandalisme de certains. Nous entrouvons la preuve dans le poste de 2 millions prévu pour gros travaux de réparation aux bassins de natation, où un crédit de 400.000 F est mentionné pour des imprévus aux bains du 2^e district.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les réflexions que notre groupe désirait émettre en ce qui concerne la politique sportive. Celles-ci présente un aspect très positif, mais il reste à faire, dans le sens que nous avons souligné et en tenant compte des suggestions que nous avons formulées pour l'avenir.

M. Lombaerts. Monsieur le Bourgmestre, M. Guillaume vient de terminer son exposé en parlant du bain de Laeken. Mon propos portera principalement sur le bains de la rue du Chevreuil.

L'an dernier, j'avais pris la précaution de présenter mon intervention en comité secret, tellement les renseignements qui m'avaient été fournis me paraissaient ahurissants, incroyables même, concernant l'état de propreté de l'eau du bassin de Bruxelles.

Je croyais que le nécessaire avait été fait. Apparemment les plaintes avaient cessé ou ne m'étaient pas parvenues depuis lors. Mais, pas plus tard qu'hier après-midi, j'ai reçu à nouveau un coup de téléphone d'un utilisateur forcé du bain de Bruxelles qui se plaint à nouveau de la présence de corps étrangers de diverse nature et même d'origine organique flottant entre deux eaux. Il m'a même invité à exercer mieux mon mandat en allant me promener aux bains avec une épuisette.

Ce serait peut-être plus utile que de parler et de voter des sommes pour les bains. Car voter des crédits pour l'entretien des bains, alors que l'eau est « dégueulasse » — entre guillemets, si vous le voulez, mais c'est le terme utilisé — me semble tout de même ahurissant.

Et j'ai les plus grandes hésitations à voter les sommes prévues au budget au n° 575 et surtout au n° 598 où il est question d'une « indemnité à la Société d'exploitation de bains ».

Cette indemnité devrait être agitée comme la carotte devant le nez de l'âne... pour inciter cette société à une meilleure surveillance de la propreté de l'eau.

Cependant, me méfiant toujours des « on dit », je vous prierai, Monsieur le Bourgmestre, de demander à vos services de se rendre sur place à diverses reprises et d'être tout particulièrement vigilants quant à la propreté de l'eau du bassin.

Il serait bon aussi qu'à l'issue de chaque mois un rapport sur la propreté de ce bain soit fourni à la Section des Sports.

Pourriez-vous par la même occasion et dans le cadre de l'instruction publique, vérifier si l'information qui m'est parvenue est exacte, selon laquelle de plus en plus d'enfants qui ont la « chance » de devoir aller au bain de Bruxelles, remettent un certificat médical leur interdisant le bain au bénéfice de la gymnastique médicale ? Cela porte peut-être un autre nom... Il y aurait, semble-t-il, de plus en plus de certificats médicaux proscrivant la natation au bain de Bruxelles.

La natation n'est pas seulement un sport. C'est également une discipline de sauvegarde que nous nous devons d'inculquer à notre jeunesse fréquentant les écoles. Or, pouvons-nous décemment obliger les jeunes à fréquenter un bain de natation dont l'eau, paraît-il, est loin de répondre aux normes minimales de l'hygiène ?

Mevr. Hano. Mijnheer de Voorzitter, in uw uiteenzetting bij deze begroting geeft U uw inzicht te kennen nieuwe zwembaden aan te leggen in de Noord-West-wijk en in Neder-Over-Heembeek. In de verenigde secties werd overeengekomen dat het krediet van 40 miljoen, dat aanvankelijk voorzien was voor het aanleggen van een zwembad te Haren, met de helft zou verminderd worden.

Nu maakt U in uw uiteenzetting geen gewag van een nieuw zwembad dat dan met minder kosten zou worden ge-

pland in Haren. Ik ga ermee akkoord dat te Haren een zwembad zou komen met minder kosten, maar ik zou toch niet graag zien dat deze studie eenvoudig zou wegvallen. Reeds vroeger werd dit zwembad te Haren gepland en werd dit beloofd aan de heer Janssens, die inmiddels overleden is. Het is reeds een 7 à 8-tal jaar dat dit krediet van 40 miljoen telkens overgedragen wordt naar de begroting van het volgende jaar, maar nu komt er nog bij dat dit bedrag met de helft wordt verminderd.

Ik zou duidelijk willen vernemen of er nu reël een nieuw ontwerp of studie bestaat terzake. De gronden werden inmiddels reeds door de bewoners van Haren aangekocht van de Commissie van Openbare Onderstand van Brussel en die liggen daar nu zonder bestemming.

Het verontrust mij ten zeerste dat ik in uw uiteenzetting niets heb gehoord over het nieuw geplande zwembad te Haren.

M. De Greef. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais revenir sur la question des terrains en sol stabilisé. J'ai appris que dans beaucoup de pays on utilise maintenant ce genre de terrains. Néanmoins, les joueurs de football ont peur d'y jouer des matches. Il paraît que c'est assez dangereux. Surtout lors des chutes, les blessures seraient assez graves, parce que les petites pierres qui composent le sol pénètrent dans les jambes ou dans le corps. Je sais bien que les terrains en gazon coûtent plus cher, mais les joueurs les préfèrent.

En ce qui concerne le complexe sportif de Neder-Over-Heembeek, je me réjouis de constater que les travaux sont poursuivis aux abords de ce complexe, pour être terminés, je crois, dans quelque temps. Ils avancent très bien. J'en suis très heureux.

Je voudrais qu'on active également les travaux pour la construction d'un bassin de natation à Neder-Over-Heembeek. La population de ce quartier augmente sans cesse et j'ai l'impression qu'elle atteindra bientôt les 15.000 habitants. Nous ne demandons pas un bassin luxueux, mais nous aimerions disposer d'une pièce d'eau pour y prendre un bain ou pour nager.

Peut-être vais-je empiéter sur un autre domaine, mais je voudrais dire que l'aménagement de petites plaines de jeu dites plaines de quartier me semble devoir être multiplié.

M. le Bourgmestre. Je vous demande de remettre ce point jusqu'au moment où nous examinerons les articles qui relèvent de l'échevinat de M^{me} De Riemaecker. Notez-le pour vous en souvenir.

De heer De Ridder. Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, op mijn verzoek geuit tijdens de vergadering van de verenigde secties, heb ik de lijst bekomen van de sportverenigingen en -groeperingen die subsidies van de Stad ontvingen.

Ik dank U voor de toezending van die lijst.

Het valt me echter op dat vele verenigingen, die in feite weinig algemene onkosten hebben, toch een grote toelage van de Stad bekomen. Sommige verenigingen presteren slechts éénmaal per jaar en ook zij genieten van grote toelagen.

Anderzijds ken ik toch verenigingen die een tiental wielervedstrijden per jaar inrichten, waar dan die manifestaties veel volk op de been brengen waardoor de handelaars goede zaken doen, er is animatie, en deze clubs bekomen slechts het minieme bedrag van 12.000 F, terwijl de kosten voor het inrichten van één wedstrijd reeds 20.000 F kost.

Het is me eveneens opgevallen dat sportgroepen, die in aanmerking zouden moeten komen voor deze toelagen, helemaal niet op die lijst vermeld staan.

Ik begrijp wel, Mijnheer de Burgemeester, dat U op dit alles moeilijk zo direct kunt antwoorden, gezien U de sport maar onlangs onder uw bevoegdheden hebt gekregen. Mijn vraag is of het niet mogelijk zou zijn deze lijst, die een vijftigtal groeperingen omvat, te overlopen en de verzoeken, die U nog zullen toekomen van sommige sportverenigingen, eens nader onder de loupe te nemen om na te gaan of zij niet in aanmerking zouden kunnen genomen worden voor betoelaging of voor vermeerdering.

Ik vraag U niet het bedrag van 2.200.000 F te verhogen, ik vraag enkel de mogelijkheid te overwegen een meer billijke verdeling toe te passen.

Ik dank dan nog het Schepencollege voor de inschrijving op de begroting van een bedrag bestemd voor het aanleggen van een zwembad te Neder-Over-Heembeek, in de buurt van de Kleine Groenweg. Sinds 1972 drong ik aan op de noodzakelijkheid een dergelijke sportinstallatie te bekomen. Een paar jaar geleden hebt U een lijst van 600 handtekeningen ontvangen vanwege de inwoners van Neder-Over-Heembeek en die lijst is nu aangedikt tot 2.000 handtekeningen. Ik herhaal, zoals ik het U eertijds reeds zei, de inwoners vragen niet dat luxueuze zwembad, zij stellen zich zeker tevreden met een klein doch functioneel zwembassin, met systeembouw, indien nodig, het « Prefab-systeem » hetgeen een vlugge en goedkope afwerking met zich brengt.

Met voldoening verneem ik dat dit zwembassin er zal komen zonder de subsidies van de Staat af te wachten, want we weten allemaal dat er dan soms jaren mee aangeslenterd wordt.

Wij wachten met ongeduld de eerste steenlegging af.

Ik wil van deze gelegenheid nog gebruik maken om de aandacht van het Schepencollege te vestigen op de vijver van Neder-Over-Heembeek. Het waterpeil zakt regelmatig en is nu nog op circa 20 cm. Er werd een grote hoeveelheid vis in die vijver aangebracht, maar ik vrees dat deze vissen zullen sterven bij gebrek van zuurstof. Ik heb reeds een drietal maal hieromtrent bij de bevoegde diensten van de Stad moeten tussenkomen om het waterpeil te verhogen, wat steeds werd gedaan. Ik vraag met aandrang dat aan de huidige toestand zou verholpen worden door het uitdiepen, te verbinden met andere vijvers, of een ander systeem zodat de vissers hun geliefkoosde sport zouden kunnen beoefenen.

M^{me} Servaes. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais, moi aussi, parler de la malpropreté de l'eau des bassins de natation.

Je ne pouvais pas croire qu'une telle situation pût exister, mais, lorsque notre collègue M. Lombaerts nous l'a dépeinte,

j'ai fait personnellement une petite enquête et c'est exact : on a trouvé des corps étrangers dans les eaux notamment du bassin de la rue du Chevreuil. Ces corps étrangers sont particulièrement déplaisants ; disons-le, ce sont tout simplement des excréments... Je n'imaginai pas que ce fût possible. Mais on me l'a confirmé, de source tout de même non douteuse. Cela s'est présenté plusieurs fois et on m'a dit que cela provenait vraisemblablement du fait que les enfants handicapés fréquentaient également le bassin de natation.

Dès lors, on peut se demander ce qu'il faut faire.

Faut-il défendre l'accès du bassin aux enfants handicapés ? Ce serait très dur de le leur refuser. Il faut cependant trouver une solution, parce qu'il n'est pas admissible non plus que le bassin soit « douteux » au moment de la fréquentation par les autres enfants. Les parents qui savent ce qu'il en est craignent d'y envoyer encore leurs enfants et je partage leur sentiment.

Il est peut-être très difficile d'éviter le vandalisme dans les bassins de natation. On sait ce que c'est : même si l'on exerce une surveillance, on a à peine le dos tourné que le mal est arrivé. Mais on devrait surveiller de très près ce qui se passe dans les douches.

Il semble que des gens prennent les douches pour leur salle de bain. Ils arrivent avec leur savon et commencent à se savonner partout. Pour se savonner partout, ils passent le savon au-dessous du maillot et... ils vont partout. Je vous assure que, surtout pour les petites filles qui sont dans les environs, ce n'est pas un très joli tableau.

Les douches ne seraient pas difficiles à surveiller. On pourrait être plus sévère. On le sait, mais on ne dit rien...

Je voulais attirer l'attention sur ce point.

M^{me} Avella. Les petites filles vont dans les douches ?...

M. le Bourgmestre. Je vais attendre le retour de M. Guillaume pour lui répondre, car je doute qu'il n'attache aucune importance à ma réponse...

M. Lagasse. Vous savez, Monsieur le Bourgmestre, qu'il attache une très grande importance aux questions qu'il a posées, mais certainement autant aux réponses que vous allez lui donner.

M. le Bourgmestre. Je le vois poindre à l'horizon.

Je vous répondrai, Monsieur Guillaume, que je suis d'accord sur beaucoup de choses que vous avez dites.

Vous avez commencé par signaler que le budget ordinaire n'est en augmentation que de 18 pour cent. C'est un fait.

Cependant, j'ai trouvé dans les cartons de mon prédécesseur et vous avez pu voir apparaître au budget tout un programme à l'extraordinaire, qui est extrêmement important et qu'il ne faut pas négliger. Dans le support, le soutien que nous pouvons donner aux sports à Bruxelles, l'infrastructure sportive est certainement le point essentiel. C'est elle qui permet le mieux la pratique du sport, et même les dépenses ordinaires, en dehors des dépenses inéluctables qu'on peut voir au budget, importent moins, à mon avis, que la mise à la disposition des groupes sportifs des installations dont ils ont besoin.

Vous avez reconnu fort aimablement que notre programme ne manquait pas d'intérêt.

En ce qui concerne les mentions en recettes, vous avez estimé que nous étions un peu trop modérés.

Je vous dirai qu'il nous est difficile, même à présent, d'être tout à fait assurés d'avoir les rentrées que nous espérons, dont je vous ai parlé en précisant que c'étaient des espoirs. Si nous constatons dans le courant de l'année que nos rentrées sont beaucoup plus importantes que nos prévisions, rien ne nous empêchera, à ce moment-là — car la Ville de Bruxelles ne veut certainement pas faire de bonnes affaires sur le dos des sportifs — de voir si les sommes supérieures à celles que nous espérions ne pourraient être, par voie de modification budgétaire, utilisées à des fins qui seraient judicieusement réparties.

Je ne m'arrête pas à cela, étant donné que même actuellement, 5 décembre, nous n'avons aucune certitude matérielle quant à ces suppléments.

Sans sortir des règles tout à fait orthodoxes de l'établissement d'un budget, je puis vous dire que si, au cours de l'année — vous serez, du reste, le premier à attirer notre attention — nous voyons que nous avons de grosses rentrées, si nous avons eu pour des manifestations des rentrées de plus d'un million ou de deux millions, le Collège, qui a toujours soutenu les activités sportives, ne manquera pas de vous soumettre des propositions.

Vous avez parlé d'un point que j'avais abordé moi-même : le manque de grandes rencontres sportives.

Bien sûr, nous voudrions en voir organiser davantage au Heysel. Nous pouvons faire la sirène à l'égard des organisateurs du Tour de France 1977. Malheureusement, les contes de fées sont loin depuis longtemps et cette manifestation de sirène devrait s'accompagner d'une grosse enveloppe...

M. Guillaume. C'est cela. C'est bien ainsi que je l'envisageais...

M. le Bourgmestre. Sinon, nous n'avons aucune chance de réussir comme une sirène célèbre a réussi auprès d'Ulysse.

On fera son possible. Le Service des Sports m'a dit que son attention avait déjà été attirée là-dessus. Je reconnais que je n'y avais pas pensé. J'ai, en tout cas, noté votre suggestion pour demander au Service des Sports où il pourrait en être dans des démarches que je suis prêt, comme tout le Collège, à appuyer.

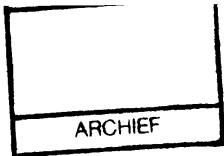
M. Guillaume. Vous voyez combien nous sommes constructifs.

M. le Bourgmestre. J'ai toujours dit que je prêterais la plus grande attention aux remarques constructives.

M. Guillaume. Je vous remercie.

M. le Bourgmestre. Je crois qu'effectivement ce serait une bonne chose. Mais vous dire qu'elle est réalisable...

On m'a cité les chiffres de ce que la Ville de Bruxelles avait dû payer antérieurement, à une époque où le franc valait



beaucoup plus que maintenant et où les sportifs avaient un appétit professionnel beaucoup moins « élevé ». Alors je ne sais pas combien de millions de dépenses cela peut représenter actuellement.

M. Guillaume. J'ai certains chiffres. Ils sont lourds, j'en conviens, mais cela vaut la peine.

M. le Bourgmestre. Si mes services y avaient pensé, je n'y avais pas pensé personnellement. Je l'ai noté en tout cas.

Vous avez parlé du vandalisme. Effectivement, vous l'avez lu dans la note, 26 portes et 4 armoires-vestiaires ont été démolies. C'est absolument scandaleux. C'est inadmissible, mais c'est comme cela.

Ceci me permettra, du reste, de rejoindre la remarque de M. Lombaerts qui nous a parlé de la pollution du bassin de la rue du Chevreuil et nous a donné les descriptions que vous connaissez. Je répondrai en même temps à M^{me} Servaes.

Au point de vue de l'eau proprement dites, des analyses sont faites périodiquement...

M^{me} Servaes. Je sais.

M. le Bourgmestre. Nous avons demandé nous-mêmes des analyses qui sont faites deux fois par mois. Le Ministère de la Santé publique procède, de son côté, à des analyses périodiquement, à des moments non prévus ; il fait des sondages. Toutes ces analyses, sauf le cas d'accidents qui ont été abondamment discutés ici au Conseil communal, si j'en ai bon souvenir, donnent un résultat parfaitement favorable.

M^{me} Servaes. C'est exact.

M. le Bourgmestre. Alors, que se passe-t-il ?

On trouve dans l'eau des souillures locales, hélas extrêmement déplaisantes. Mais, ces souillures locales, il est sinon absolument impossible, du moins extrêmement difficile de

les éviter. L'eau est propre le matin ; les vérifications le constatent. Puis, à un moment de la journée, on aperçoit dans l'eau des choses dégoûtantes.

Mesdames, Messieurs, la situation est ici exactement la même qu'en matière de vandalisme. Il y a des gens crasseux, et vraiment de façon innombrable. Mais que voulez-vous y faire ?

Je sais combien il est difficile de voir ce qui se passe sous l'eau. J'ai été joueur de water-polo pendant plusieurs années. Ce jeu, qui paraît si beau et élégant, se révèle sous l'eau d'une brutalité invraisemblable que l'arbitre est incapable de déceler sauf dans des cas exceptionnels.

De même ici il n'y a pas moyen de s'assurer que les gens soient propres. On peut faire des constats et tâcher d'éviter le plus possible les souillures et, lorsqu'on en constate, prendre des mesures pour rendre l'eau plus propre. Mais je ne sais si vous vous rendez compte, étant donné la mentalité de ceux qui fréquentent le bassin de natation, combien il est difficile d'éviter les accidents tels que ceux dont il a été question.

On a suggéré que le personnel du Service des Sports se rende fréquemment sur place. Je puis vous certifier — je m'en suis assuré — qu'il va fréquemment au bassin. Mais il faudrait y être tout le temps et être constamment sous l'eau, ce qui est vraiment très difficile...

M^{me} De Riemaecker se plaint, pour ce qui concerne les espaces verts, du même vandalisme que celui que nous déplorons dans les bassins de natation et dans d'autres institutions de la Ville. Celle-ci n'est d'ailleurs pas la seule à en souffrir. Je ne dirai pas que ce vandalisme est un signe de notre temps, J'ai beaucoup fréquenté les bassins de natation dans ma jeunesse et je puis vous affirmer que de tels faits se passaient aussi. La situation ne s'est malheureusement pas améliorée, au contraire, et c'est là le problème.

Il existe une commission de surveillance des bains. Un membre de votre groupe, Monsieur Lombaerts, y participe et a connaissance de tous les rapports. Si cette commission est saisie de rapports défavorables, la section des Sports

en sera informée. Il n'y a pas de raison de le cacher, car nous devons voir s'il y a oui ou non moyen de pallier ces inconvénients.

Je crois donc que nous faisons ce que nous pouvons. Le Service des Sports en tout cas est attentif au problème. Il connaît les difficultés. Nous les connaissons tous. S'il est possible d'apporter des améliorations, nous le ferons, incontestablement.

M^{me} Hano nous a parlé de Haeren. Elle regrette que le crédit de 40 millions ait été réduit à 20 millions. Mais, Madame, ceci résulte d'une décision du Conseil qui a suivi le Collège...

M^{me} Hano. Non, je ne le regrette pas, Monsieur le Bourgmestre ; je l'ai constaté et je suis d'accord, mais je demande si réellement, cette année, on entreprendra les travaux.

M. le Bourgmestre. Oui. Excusez-moi.

Notre but était bien d'accélérer les choses et d'avoir une meilleure installation.

Le Collège a étudié la construction de bassins ailleurs. Il a vu que lorsqu'on était moins orthodoxe que nous ne nous efforcions de l'être, on s'adressait à des firmes spécialisées qui proposaient des systèmes moins coûteux et tout aussi satisfaisants.

La décision qui a été prise nous permettra d'aller beaucoup plus vite. En tout cas, croyez bien que le Collège est aussi attentif que vous à ce que ce bassin se fasse.

Monsieur De Greef, vous avez parlé des terrains en sol stabilisé en disant que les joueurs ont peur d'y jouer.

Au début, il en était ainsi partout. Mais il faut s'y faire et nous apprenons que dans des villes comme Paris c'est à la demande de joueurs que les pistes en gazon ont été modifiées en pistes en sol stabilisé. La crainte est plus psychologique que réelle de jouer sur sol stabilisé. Nous voyons que ce genre de revêtement se développe partout. Il faudra, je crois, simplement que nos joueurs s'y habituent.

En ce qui concerne Neder, nous savons qu'il faut améliorer les installations. Au cours de l'année prochaine, nous verrons se terminer six terrains de tennis. C'est encore une réalisation. L'ensemble se complète progressivement.

Quand à votre demande d'une pièce d'eau, nous sommes entièrement d'accord. Mais je crois que vous êtes très modeste. Si nous aménagions le type de pièce d'eau que vous semblez préconiser, il ne faudrait pas longtemps pour que vous ne trouviez que nous avons créé un bassin qui n'est pas digne de l'emplacement. Nous allons essayer d'installer quelque chose de bien, mais rapidement. Un budget est prévu pour l'étude. On verra quand les travaux pourront commencer. En tout cas, contrairement à ce qu'a dit M. De Ridder, l'emplacement n'est pas encore déterminé. Il le sera prochainement.

M. De Ridder a parlé des subventions aux sociétés sportives.

Nous donnons des subventions de fonctionnement seulement aux clubs de football. Aux autres clubs, nous accordons des subventions en fonction des manifestations sportives organisées.

Toutes les demandes de subsides sont examinées et beaucoup d'entre elles sont satisfaites, mais par société sportive et non pas globalement par groupe de sport. Lorsqu'un cercle montre une activité déterminée, organise une manifestation précise, il reçoit un subside.

Si le problème des subventions aux sociétés sportives est nouveau pour moi, vous l'avez dit, je connais malheureusement les difficultés qu'il présente, ayant été confronté avec ces mêmes difficultés dans le cas de subventions aux sociétés de musique, aux sociétés de théâtre amateur, aux associations culturelles en général. C'est un problème extrêmement délicat. Combien de Bruxellois ces cercles comptent-ils parmi leurs membres? Leur activité intéresse-t-elle plus ou moins Bruxelles? Font-ils du plus ou moins bon travail? Nous avons constaté que des subventions de fonctionnement avaient été accordées à des sociétés qui n'existaient que sur papier. En apparence, elles avaient des membres actifs nombreux, mais quand on allait voir sur place on constatait

qu'ils étaient postiches, qu'il n'existait pratiquement rien... Aussi devons-nous être attentifs. Je ne connais pas de près le problème des sociétés sportives, mais j'imagine qu'il doit être de la même nature.

Quand j'étais à l'échevinat des Beaux-Arts, j'en étais arrivé à adopter la même solution pour un grand nombre de sociétés : nous donnions des subventions en fonction de ce qui était effectivement réalisé. Cela constitue une bonne gestion des deniers de la Ville, d'une part, et, d'autre part, un encouragement à ceux qui sont réellement actifs.

Au sujet du bassin de natation de Neder, j'ai dit que le lieu d'implantation n'était pas encore déterminé. Le Collège est d'accord sur ce point : ce bassin ne doit pas être luxueux, mais il doit être créé et devenir utilisable le plus rapidement possible.

Les petits étangs de Neder posent incontestablement un problème. Le Service des Sports est très conscient du manque d'eau dans ces bassins. Le Service des Travaux publics étudie un système qui permettrait d'amener un peu d'eau plus claire dans ces étangs par le captage de nappes superficielles.

Ce problème n'est certainement pas facile à résoudre non plus. On a voulu se servir de ces étangs. En fait, ils n'étaient peut-être pas tout à fait appropriés. Mais ils étaient là et on essaie d'en tirer le meilleur parti. On y pêche, mais il paraît qu'on y trouve parfois des poissons morts en été ; je le crois facilement, étant donné le manque de renouvellement de l'eau dans les périodes chaudes de l'année. Et, l'été dernier, nous en avons connu beaucoup.

Madame Servaes, vous avez parlé de la souillure de l'eau du bassin. Je me suis étendu assez longuement sur ce point.

J'ajouterai que les handicapés ne fréquentent généralement pas les grandes piscines. Ils vont dans les petites piscines d'écolage. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de problème avec les handicapés. Suite à votre question, j'ai demandé au Service des Sports de voir s'il y en avait un. Etant donné que généralement, pour les raisons que l'on comprend, les handicapés se baignent dans les petits bassins, ce n'est pas leur présence dans les grands qui peut causer un préjudice.

Le problème des douches où l'on va se laver parce qu'on fait l'économie de la baignoire ou du passage sous la douche chaque jour chez soit est un mal de tous les temps. Il a toujours existé. Les altercations sont fréquentes entre les surveillants qui essaient d'éviter cet abus et ceux qui le commettent. Une surveillance constante doit être exercée et elle l'est.

C'est un problème compliqué. Je vous l'ai dit tout à l'heure, dans mon jeune temps je fréquentais beaucoup les bassins de natation. J'ai vu cela combien de fois ! C'est déplaisant. Aucun bassin de natation ne peut éviter totalement ce genre de comportement. A la suite des remarques qui ont été faites, le Service des Sports, qui vous a entendus, sera attentif à donner des instructions plus précises encore, s'il en est besoin, aux surveillants des bassins de natation.

M. Lombaerts. Monsieur le Bourgmestre, je suis conscient des difficultés de surveillance d'un bassin de natation.

Il est fort difficile d'exercer une surveillance effective du bord même du bassin. Le surveillant devrait occuper une position surélevée. Il lui serait beaucoup plus facile, dominant de quelques mètres, de voir même jusqu'au fond de l'eau, à l'exclusion peut-être de la toute grande profondeur ; j'y reviendrai tout spécialement dans quelques instants.

Je suggère, par exemple, des périodes de surveillance. Un fonctionnaire ou un maître nageur installé à la girafe ou un fonctionnaire muni d'une paire de jumelles à la cafeteria domineraient très bien la situation et repéreraient aisément les contrevenants si on poussait le souci — comme on a tout de même la police du bain dans ses attributions — d'imposer le port du bonnet ; cela se pratique dans certains pays et tout spécialement pour les écoles.

Il existe des bonnets de coton, à très bon marché, de différente couleur et portant des numéros. Le repérage des contrevenants serait de loin facilité. Cette technique a porté ses fruits dans d'autres pays. Elle me vient d'ailleurs de mes études. Pour permettre le repérage des étudiants de « Charles Buls », nous étions obligés de porter un tel bonnet, non numéroté, bien entendu : nous n'étions pas suffisamment nombreux.

Je suggère également, toujours en fonction de l'expérience « bulsienne », que des plongeurs vérifient en grande profondeur l'état de propreté de l'eau ; c'est là, à quelques centimètres du fond du bassin, que, du fait de la pression de l'eau, stagnent toute une série de corps étrangers.

J'ignore si cela se fait régulièrement.

Quant à la commission de surveillance des bains, à laquelle vous avez fait allusion, elle exerce une surveillance administrative. Sa dernière réunion a eu lieu, je crois, il y a environ six mois. Entre-temps, il n'a peut-être pas été possible de communiquer à ses membres les résultats de la remarque que je fis l'an dernier.

Je vous ai proposé quelques moyens de surveillance. Certains prêtent peut-être à sourire, mais dans toute surveillance il faut user de petits trucs et ceux-ci ont donné dans le passé de bons résultats.

Mevr. Hano. Mijnheer de Burgemeester, uw antwoord in verband met het zwembad te Haren stelt me niet helemaal gerust.

U belooft een nieuw ontwerp aan de Gemeenteraad voor te leggen en te bespreken. Op de begroting 1975 komt een bedrag van 5 miljoen voor. Kunt U me zeggen of dit bedrag in het begin van volgend jaar zal gebruikt worden voor het aanleggen van dit zwembad te Haren, want men paait nu sinds jaren de inwoners van Haren met vage beloften.

Ik heb in dit verband reeds bij hogere instanties aangedrongen, zowel bij het Ministerie van Cultuur als bij het departement van Volksgezondheid. Het vroeger geplande zwemdok was aanvaard en het was nog enkel een kwestie van subsidies.

Gezien we nu toch afgezien hebben van de subsidies van de hogere instanties en gezien ook het feit dat de begroting 1975 een krediet van 5 miljoen frank voorzag, meen ik nu dat er toch wel een reële belofte mag gegeven worden dat zo vlug mogelijk met het bouwen van dit zwemdok zal begonnen worden.

Uw antwoord stelt me dus geenszins gerust, ik sta er eerder sceptisch tegenover omdat het nu reeds jaren aansleept en men de inwoners van Haren steeds met een kluitje in het riet stuurt.

M^{me} Servaes. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais insister sur ceci.

Vous m'avez répondu que les enfants handicapés ne fréquentent pas nos bassins. Je désire éviter toute confusion. Je ne suis pas contre le fait qu'ils fréquentent nos bassins...

M. le Bourgmestre. Ils choisissent généralement, en raison de leur handicap précisément, les petits bassins.

M^{me} Servaes. Ce ne sont certainement pas les enfants handicapés qui souillent la piscine, sauf éventuellement par accident.

J'avais pris certains renseignements et c'était ce qu'on m'avait dit. On avait même ajouté qu'on cherchait à faire en sorte que ces enfants aillent en fin de journée au bassin, afin qu'on puisse au besoin renouveler l'eau.

J'ai redemandé la parole pour bien faire remarquer que je ne m'oppose pas à ce que les handicapés fréquentent les bassins.

M. le Bourgmestre. Non, non. Nous l'avions compris.

M^{me} Servaes. J'attire l'attention sur ce point.

M. le Bourgmestre. Nous sommes d'accord. Il est acté que vous ne voulez pas les empêcher d'aller au bassin.

Je vais répondre à M. Lombaerts qui a suggéré d'installer un observateur à un endroit surélevé. En réalité, les services installent un surveillant sur une chaise. Il semble toutefois que ce ne soit pas suffisant et qu'il faudrait à ce point de vue prendre des dispositions nouvelles.

Nous avons noté vos suggestions. Nous allons voir. L'idée paraît bonne d'améliorer la surveillance en surélevant le

niveau où sont installés les surveillants et en tâchant d'organiser une surveillance aussi continue que possible.

Quant au port du bonnet, je suis beaucoup plus sceptique. On rencontre des difficultés énormes à faire porter le bonnet. Est-il possible, est-il opportun de l'imposer par de grosses bagarres aux utilisateurs du bain, surtout lorsque ce sont des enfants d'écoles ? C'est extrêmement difficile.

On avait décidé d'imposer le bonnet aux filles, mais vous comprendrez immédiatement qu'elles auraient pu se sentir particulièrement visées si on ne l'imposait pas aux garçons qui ont parfois des cheveux plus longs qu'elles...

Le fond du bassin doit être entretenu par une frime privée. Nous ferons des observations à cette firme et nous verrons s'il n'y a pas moyen d'organiser un meilleur entretien. Il paraît que le bassin est nettoyé fréquemment. Nous nous montrerons plus sévères envers cette firme pour que le fond du bassin soit nettoyé plus fréquemment.

La commission de surveillance se serait réunies, avez-vous dit, il y a six mois. D'après les informations qui m'ont été données, la dernière réunion aurait eu lieu il y a moins de six mois. Ne chicanons pas sur quelques mois. En tout cas, les membres de la commission et les services sont en rapports constants les uns avec les autres.

C'est plutôt dans la surveillance proprement dite des bassins de natation que nous devons tâcher de trouver une formule plus efficace.

Madame Hano, je suis entièrement d'accord avec vous, de même que le Collège, sur le fait qu'il faut vraiment aller vite ; c'était, au fond, l'essentiel de la première partie de vos remarques.

Vous avez dit que le principe de la création du bassin avait été accepté par les deux ministères de la Culture ; nous le savons. Ce qui n'est pas venu, ce sont les subsides ! C'est la raison pour laquelle le Collège vous a proposé, en désespoir de cause, une solution s'accompagnant de renonciation au subside, mais qui serait, nous l'espérons, finalement moins coûteuse ou, en tout cas, ne serait guère plus coûteuse pour l'avenir.

Je demande à M. De Saulnier de vous répondre pour le surplus.

M. l'Echevin De Saulnier. Monsieur le Bourgmestre, chers Collègues, je vais répondre à notre collègue M^{me} Hano. J'avais eu l'occasion déjà de lui donner une réponse en sections réunies.

Je ne retracerai pas tout l'histoire du bassin de Haeren. Les architectes ayant été désignés, le projet fut de plus en plus élaboré, figolé. Nous-mêmes d'ailleurs y avons demandé des améliorations et ainsi le coût est devenu de plus en plus élevé.

Lorsque ce dossier a « démarré » et que les premières démarches ont été effectuées, c'était le Ministère de la Santé publique qui avait dans ses attributions les problèmes de bassins de natation. Actuellement, ceux-ci dépendent des Ministères de la Culture. Si nous avons obtenu un accord de principe des deux ministres de la Culture, ils ont dû malheureusement reconnaître, lors d'une dernière démarche faite il y a moins d'un mois et demi, que les subsides fermes ne pourraient certainement pas nous être alloués en 1976.

Dès lors, ayons le courage de revenir en arrière.

Le Conseil communal, sur la proposition du Collège, a pris une décision. Créons un bassin peut-être moins luxueux, mais faisons-le sous la forme d'une soumission-concours que nous pourrions très bien lancer. Cette solution vaut vraisemblablement pour Neder-Over-Heembeek également. Suivant le principe de la soumission-concours, nous pourrions, par des systèmes de préfabrication, faire un choix dans des délais très courts, d'autant plus que nous ne demanderions pas le bénéfice des subsides.

Mevr. Hano. Ik dank U, Mijnheer de Schepen, maar mijn vraag is of dit zal gebeuren in het jaar 1976. Zal die 5 miljoen niet opnieuw overgeschreven worden bij die 20 miljoen ?

Ik meen nu wel dat aan het zwembad te Haren een prioriteit moet gegeven worden. Ik heb er geen bezwaar tegen dat elders ook zwembaden worden voorzien, maar gezien het feit

dat men nu reeds een achttal jaar, zelfs reeds aan de heer Janssens, dit zwembad belooft, acht ik het méér dan tijd dat het Schepencollege haar belofte nakomt.

De heer Schepen De Saulnier. Mevrouw Hano, ik kan U wel zeggen dat die 5 miljoen zullen gebruikt worden. Inderdaad, onze begroting zal slechts in de maand april-mei goedgekeurd worden. Dus de werken zullen in de loop van 1976 denkelijk kunnen aangevat worden en de beëindiging kan dus gepland worden voor het jaar dat volgt.

Mevr. Hano. Indien er al een aanvang van de werken kon plaatshebben, zou er toch al iets verwezenlijkt zijn !

De heer Schepen De Saulnier. Akkoord met U, Mevrouw Hano.

M. De Ridder. Monsieur le Bourgmestre, j'avais demandé la parole tout à l'heure, mais vous avez continué vos explications...

Je reviens sur ce bassin à créer à Neder-Over-Heembeek.

Vous nous avez répondu que l'emplacement n'était pas encore déterminé. Mais en sections réunies on m'a dit qu'il s'agirait des environs du Petit Chemin Vert. Alors je pose la question : est-ce de ce côté-là ?

M. l'Echevin De Saulnier. Dans la zone.

M. le Bourgmestre. Je crois que c'est dans la zone. L'emplacement est localisé, mais il doit encore être déterminé.

Nous passons à l'examen des articles concernant le Service des Sports. Page 160 : 288 en recettes ; page 162 : 289 à 291 en recettes ; page 163 : 533 en dépenses ; page 167 : 567 à 573 en dépenses ; page 168 : 297 en recettes ; page 169 : 574 à 576 en dépenses ; page 171 : 595 à 598 en dépenses.

Alors, à la page 171, M. Guillaume dépose l'amendement suivant : « Créer un nouvel article en dépenses — 595bis —

Prix de la Ville de Bruxelles au Jumping International : 10.000 F ».

Monsieur Guillaume, vous avez la parole.

M. Guillaume. Mon amendement tend à créer un « Prix de la Ville de Bruxelles » pour le jumping.

Le jumping est, en effet, un des grands événements sportifs de la Ville. Sa vingt-septième édition s'est terminée cette semaine. Elle était placée sous le patronage de la Ville de Bruxelles. Jusqu'à il y a deux ans, la Ville de Bruxelles avait toujours accordé un prix qui était remis d'ailleurs par le Bourgmestre lui-même lors d'une des soirées.

Ce prix a été supprimé cette année, comme l'année précédente. Mon amendement a simplement pour objet de rétablir ce prix de la Ville de Bruxelles qui consisterait non pas en espèces mais en l'octroi d'une coupe de valeur.

C'est pourquoi je propose d'inscrire 10.000 F au budget pour l'année prochaine.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume, je suis tout à fait d'accord avec vous. Néanmoins, je vous propose de ne pas inscrire cette somme telle qu'elle figure dans votre amendement, parce qu'en réalité ce prix de la Ville de Bruxelles est compris dans l'ensemble d'un poste budgétaire, le n° 595 je crois, qui prévoit la distribution de prix.

M. Guillaume. Vous vous engagez à ce qu'il y ait l'année prochaine un prix de la Ville de Bruxelles ?

M. le Bourgmestre. C'est un engagement qui doit être positif.

En réalité, si nous n'avons pas donné de coupe, c'est parce que, depuis deux ans, les organisateurs n'ont rien demandé. Nous n'avons aucune trace de demande en tout cas.

M. Guillaume. Je ne vais pas entrer dans le détail...

M. le Bourgmestre. Comme je connais ces personnes depuis très longtemps et que vous connaissez mon attachement au sport équestre, je ne manquerai pas, à l'occasion, de leur dire que la Ville de Bruxelles est disposée...

M. Guillaume. A leur offrir un prix. Les organisateurs ne l'ont pas demandé parce qu'ils craignaient un refus. (*Uitroepen. — Exclamations.*) Ou une difficulté... ; je souhaiterais nuancer ma pensée.

M. le Bourgmestre. Je n'ai jamais imaginé que M. Pierre Grosjean, que je connais depuis si longtemps, soit un homme aussi timide.

M. Guillaume. Je parle du passé.

M. Cooremans. Je crois devoir dire que je suis responsable de la suppression de ce prix. Ce prix de la Ville de Bruxelles était octroyé de telle manière qu'il passait complètement inaperçu. J'ai estimé cette situation inacceptable.

M. Guillaume. Je ne vois pas, Monsieur le Bourgmestre, pourquoi il devrait exister une hiérarchie dans la présentation des prix. Il y a des prix de grande importance qui passent en quatrième ordre.

M. le Bourgmestre. Monsieur Guillaume...

M. Guillaume. Ce n'est pas moi qui ai soulevé cet aspect de la question.

M. Cooremans. Je vous ai dit cela, parce que c'est la raison de la suppression du prix et que j'ai l'habitude d'être honnête.

Vous semblez ne pas vous en rendre compte.

M. Guillaume. Si. Je m'en rends compte.

M. le Bourgmestre. J'allais précisément dire que depuis le début de l'examen du budget vous aviez été tellement gentil en ne prenant pas la parole sans y avoir été autorisé...

M. Guillaume. Vous remarquez que le passé revient !

Je n'ai rien dit... C'est M. le Bourgmestre Cooremans qui vient de soulever cet aspect de la question.

M. le Bourgmestre. Comment ? Vous n'avez rien dit ?

(*Gelach. — Sourires.*)

M. Cooremans. Si je suis intervenu, c'est parce qu'il est honnête que je dise cela.

M. Guillaume. Je demande le rétablissement du prix pour l'année prochaine.

M. Cooremans. Sous certaines conditions.

M. le Bourgmestre. Je l'ai dit, je prendrai contact avec les organisateurs et leur demanderai s'ils désirent un prix de la Ville de Bruxelles. Vraisemblablement ils répondront oui, et nous tâcherons de régler le problème soulevé par M. Cooremans et qui était réel ; je me souviens qu'il m'en a parlé à l'époque. Nous chercherons une formule.

M. Lagasse. Nous vous demandons de sauter un peu plus haut.

(*Gelach. — Sourires.*)

M. Cooremans. Finalement, le prix de la Ville de Bruxelles était attribué à quelqu'un qui avait déjà reçu un autre prix et nous passions à la « remorque ». Je ne suis pas hostile à l'octroi d'un prix, mais il faudrait mettre tout cela au point. C'était une question de procédure et surtout de manque de politesse et de considération pour la Ville.

M. le Bourgmestre. Je demanderai au Service des Sports de me rappeler de faire cette démarche personnelle.

Etes-vous d'accord, Monsieur Guillaume, pour que ce prix reste englobé dans l'article 595 ?

M. Guillaume. En fonction de vos déclarations, je retire mon amendement.

M. le Bourgmestre. Je vous remercie. M. Lombaerts, vous avez la parole.

M. Lombaerts. Je vote contre le n° 598 : « Bassins de natation des premier et second districts. Indemnité à la Société d'exploitation de bains », pour les raisons que j'ai indiquées. Il faut agiter la carotte...

M. le Bourgmestre. Même si nous devons tous voter contre cet article, l'indemnité devrait être payée, puisque nous sommes liés par un contrat.

M. Lombaerts. Ce contrat comporte bien des clauses !

M. le Bourgmestre. J'ai retenu les observations que vous avez faites tout à l'heure. Alors, je continue. Page 117 : 618 à 627 en dépenses ; page 179 : 628 à 633 en dépenses ; page 180 : 305 à 308 en recettes. Il y aurait lieu de diminuer les articles 307 et 308 en recettes à 0 F. En outre, l'article n° 619 doit être porté à 8.500.000 F. A la page 177, il y aurait lieu d'insérer un article 619bis, libellé comme suit : « Construction d'un hall omnisports rue de la Roue », pour un montant de 13.000.000 F. Plus loin, à la page 181, l'article portant le numéro d'ordre 639 doit être diminué à 20.000.000 F.

Nous avons ainsi épuisé la matière des Sports. Nous abordons les chapitres Secrétariat et Archives.

En ce qui concerne le Secrétariat, je n'ai pas grand-chose à dire.

Le Secrétariat est un organisme des services généraux de la Ville. Il comprend quatre secteurs d'activité :

1) le fonctionnement des assemblées (Collège et Conseil communal). Les dépenses relatives au fonctionnement des assemblées se caractérisent par une relative stabilité. L'augmentation du jeton de présence engendre cependant certaines modifications.

2) les relations publiques. Diverses prévisions sont en augmentation : frais de réceptions à l'Hôtel de Ville, remises de distinctions honorifiques, masse d'habillement, frais divers de l'Union des Capitales. Certaines cotisations sont majorées : à l'Union des Villes, au Conseil des Communes d'Europe. Deux véhicules automobiles seront remplacés en 1976.

Vous avez reçu le document relatif aux prévisions. Il est inutile que je vous relise la nomenclature.

3) en ce qui concerne l'Economat, vous avez pu prendre connaissance des remarques qui étaient faites. L'installation d'une nouvelle chambre noire à l'Atelier de Lithographie a provoqué une inscription budgétaire extraordinaire de 1.470.000 F. De même, un crédit exceptionnel de 300.000 F est demandé en vue du remplacement d'une camionnette de livraison.

4) l'Affichage. La récession économique affecte particulièrement notre Service de l'Affichage et de la Publicité. De nombreux contrats ont été résiliés et nous prévoyons que le boni sera moindre en 1976.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le Secrétariat ?

M. Lagasse. Je voudrais intervenir au sujet de l'amendement que j'ai déposé lundi. Je ne sais si c'est le moment.

M. l'Échevin Piron. J'en parlerai moi-même, Monsieur Lagasse, dans le cadre des articles du budget qui dépendent de mon échevinat.

M. le Bourgmestre. Il s'agissait d'une diminution de certains articles en vue d'une création dont M. Piron sera amené à parler.

M. l'Échevin Piron. L'amendement propose une dépense de 100.000 F et le Collège fait une contre-proposition.

M. le Bourgmestre. Il avait été proposé de diminuer les crédits à certains de « mes » articles pour transférer les sommes aux Beaux-Arts.

Nous avons examiné la diminution des crédits relatifs au bulletin d'information et aux frais de réceptions. Or, ces frais de réceptions sont déjà très modestes et, par ailleurs, nous ne voulons pas voir diminuer le rôle que remplit le bulletin d'information qui semble être apprécié. Le Collège n'a donc pu marquer son accord sur les deux amendements proposés.

M. Lagasse. Monsieur le Bourgmestre, je m'étonne un peu de ce que l'amendement que j'ai déposé avec M. Klein soit rattaché au département des Beaux-Arts.

M. le Bourgmestre. Non, non,

M. Lagasse. Peut-être n'en a-t-on pas compris la signification. En tout cas, pour notre part, nous l'avons introduit au chapitre de l'Administration générale, sous le numéro 1020/123/18. Il pourrait constituer un n° 61bis.

C'est effectivement un crédit pour une dépense d'administration générale que nous souhaitons voir introduire.

Je vous demanderai de pouvoir défendre cet amendement à l'occasion de l'examen du chapitre Administration générale.

M. l'Echevin Piron. Comme l'amendement du Collège, faisant suite à celui de M. Lagasse, est précisément proposé à l'article 61bis, je demande à M. Lagasse de bien vouloir attendre l'examen des articles qui me concernent. J'en parlerai à ce moment-là, lorsque mon tour viendra. Ce serait, malgré tout, plus simple.

M. le Bourgmestre. Je crois que cela ne présente aucun inconvénient, Monsieur Lagasse, puisque vous aurez tout de même la possibilité de défendre votre amendement. Ce n'est pas parce que nous aurions passé un numéro que nous ne pourrions revenir à un chapitre.

M. Lagasse. Je suis d'accord, Monsieur le Président, s'il vous est possible de m'assurer que je défendrai mon amendement aujourd'hui après-midi.

M. l'Echevin Piron. Je le voudrais bien.

M. le Bourgmestre. Je ne puis vous le promettre...
Pourquoi ? Vous ne serez pas présent lundi ou ce soir ?

M. Lagasse. Je ne serai pas présent lundi au début de l'après-midi.

M. le Bourgmestre. Pour vous permettre de défendre votre amendement aujourd'hui, nous aborderons ce point particulier tout à l'heure, lorsque nous aurons terminé le chapitre en discussion.

Nous passons à l'examen des articles relatifs au Secrétariat. Page 8 : 2 en recettes ; page 22 : 35 en recettes ; page 32 : 60 et 63 en recettes ; page 33 : 27, 29, 31, 35, 35bis à 37 en dépenses. Il y a lieu :

- 1) de porter l'article 29 à 750.000 F ;
- 2) d'ajouter un article 29bis libellé comme suit : « Prestations extraordinaires du personnel durant les activités du Conseil communal », pour un montant de 100.000 F ;
- 3) de fixer le libellé de l'article 35 comme suit : « Cotisation pour assurance des membres du Collège ».

Monsieur Artiges, vous avez la parole.

M. Artiges. Monsieur le Bourgmestre, le n° 35bis n'est pas repris sur la liste.

M. le Bourgmestre. Il a été réservé pour le comité secret.

M. Lagasse. Il a déjà été examiné.

M. le Bourgmestre. Une majoration a été votée, Monsieur Artiges. Page 35 : 38 à 40, 42, 43, 46 à 50 en dépenses. Il y a lieu de porter les articles 39 et 42 à 3.500.000 F ; page 37 : 52 à 54, 57, 59 et 61 en dépenses.

Puisque nous avons modifié quelque peu le rôle au début de notre étude, j'aurais mauvaise grâce de ne pas permettre

à M. Lagasse, pour les mêmes raisons, de traiter un point avant le moment où il devrait normalement être examiné.

Je rappelle que MM. Lagasse et Klein ont déposé l'amendement suivant :

« Administration générale (p. 37) :

» Ajouter un n° 1020/123/18.

» Souscription aux publications du Centre international de Langue française (C.I.L.F.) : « Enrichissement de la langue française » et « Clés des mots ».

Par ailleurs, le Collège propose l'amendement que voici :

« MM. Lagasse et Klein ont exprimé le vœu d'introduire au budget-Administration générale (p. 37) — un article relatif à la souscription à diverses publications en langue française, libellé comme suit : article nouveau n° 1020/123/18. Souscription aux publications du Centre international de Langue française (C.I.L.F.) : « Enrichissement de la langue française » et « Clés des mots » — 100.000 F.

» Le Collège a estimé toutefois qu'il fallait :

- 1) réduire ce montant à 10.000 F ;
 - 2) prévoir un même montant, soit 10.000 F, pour des publications en langue néerlandaise,
- total : 20.000 F.

» Le nouveau libellé proposé serait le suivant : Article 1020/123/18 — Défense et illustrations de la langue française et néerlandaise. — Souscription à diverses publications — 20.000 F. L'article serait géré par le Service des Beaux-Arts. »

La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre.

Lundi dernier, M. Klein et moi-même au nom de notre groupe avons déposé un amendement au budget. Nous avons insisté immédiatement sur l'importance que nous attachions au principe, mais nous n'avons pas eu l'occasion de justifier notre initiative et c'est ce que je voudrais faire maintenant.

Il semble que, cet amendement à peine connu, le Collège, en s'inspirant du reste, propose de le remplacer par une disposition comportant deux éléments, une disposition qui implique une double modification par rapport à notre initiative.

En effet, si je compare les deux textes, je constate que le Collège, d'une part, réduit à 10.000 F le crédit de 100.000 F que nous avons demandé et, d'autre part, complète notre proposition par une demande de crédit identique pour des publications de défense de la langue néerlandaise.

Je dis immédiatement que notre groupe n'a aucune espèce d'objection à l'inscription d'un crédit pour des publications qui assureraient la défense du néerlandais. Nous aimerions seulement, au moment voulu, avoir quelques précisions sur l'affectation de ce crédit, sur l'usage que le Collège compterait en faire.

En tout état de cause, les 10.000 F que le Collège propose pour la défense de la langue française sont certainement insuffisants pour répondre à notre préoccupation, à la proposition que M. Klein et moi-même avons faite.

J'ajoute que le libellé nouveau proposé par le Collège me paraît insuffisamment précis. En effet, de quoi s'agit-il ?

Notre proposition n'a nullement pour objet de subventionner un organe culturel quel qu'il soit, si éminent soit-il. Nous avons attaché notre proposition au chapitre de l'administration centrale parce que nous voudrions que les fonctionnaires de la Ville, de tous les services y compris l'enseignement, mais aussi les Conseillers communaux et les membres du Collège — car nous sommes tous atteints par le virus — puissent disposer d'un instrument qui paraît aujourd'hui indispensable pour parler mieux notre langue. Je le répète, c'est pour cette raison que nous avons attaché cet amendement au chapitre Administration générale et plus précisément sous forme de numéro 61bis : il faudrait que, dans tous les services où l'on est appelé à rédiger en français, l'on ait sous la main un guide, un conseiller sûr.

On a souvent déploré la dégradation du français. Depuis quelques décennies, notre langue est envahie par des termes

étrangers que l'on utilise à tort et à travers. Le mal s'est considérablement aggravé ces dernières années. A quoi est-il dû ? Des études savantes y ont été consacrées, depuis le professeur Etiemble en 1964. Ce mal est dû pour une part au snobisme, pour une autre part à l'ignorance ou à la paresse. Le résultat, c'est que l'on aboutit à un langage de plus en plus obscure, de moins en moins compréhensible, parfois à un véritable babélisme.

De divers côtés, dans différents pays francophones, des mesures sont prises pour réagir. Nous voudrions que la Ville de Bruxelles participe à cet effort.

Essentiellement il s'agit de faire connaître le vocabulaire français qui est beaucoup plus riche qu'on ne se l'imagine généralement et qui, au surplus, s'enrichit constamment, sous l'action d'institutions éminentes telles que l'Académie française bien entendu, mais je songe également au Conseil international de la langue française.

Ce Conseil international de la langue française, vous le savez sans doute, a été installé il y a huit ans. Il est présidé depuis lors par un éminent professeur belge et il s'est signalé déjà par des initiatives extrêmement utiles. Il donne un caractère de plus en plus international à la francophonie. Il aide à faire comprendre de par le monde que le français n'est plus seulement l'affaire de l'« Hexagone ».

Déjà le C.I.L.F. a permis l'enrichissement de notre langue par toute une série de termes qui, jusqu'à alors, n'étaient utilisés que dans d'autres pays que la France, et notamment par des belgicisms qui aujourd'hui sont admis, sont « naturalisés », si je puis employer cette expression, et reconnus par le monde qui parle le français.

Les initiatives du C.I.L.F. sont nombreuses, mais il en est deux qui me paraissent devoir être particulièrement retenues : d'une part, la publication d'un ouvrage intitulé « Enrichissement de la langue française » et, d'autre part, celle d'un périodique appelé « Clés des mots ».

La première publication se présente comme un glossaire d'une bonne centaine de pages. L'on y trouve pour toute une série de termes « franglais » le correspondant français.

Vous donner ici des exemples nous mènerait trop loin. Je dirai seulement que ces vocables se rattachent à une dizaine de matières plus ou moins spécialisées dans les domaines de l'audiovisuel, de l'informatique, de la banque, des assurances, de l'urbanisme, de la construction, du sport, du tourisme.

L'expérience nous a appris à chacun que l'on parle à longueur de journée de « leasing », de « training », de « royalties », de « show room » et que sais-je encore... Même dans notre budget et dans les rapports justificatifs de notre budget, nous trouvons des exemples de ce genre.

La seconde publication sur laquelle je voudrais attirer l'attention est un mensuel moins connu que l'ouvrage dont j'ai parlé, intitulé « Clés des mots. Cahiers de terminologie ». J'en ai apporté un exemplaire que je tiens à la disposition de tous les collègues qui voudraient une information plus complète.

Cette publication se présente sous la forme de fiches dont le maniement et le classement sont particulièrement aisés.

Cet ouvrage, fait par les spécialistes du Conseil international de la langue française, procède d'un dépouillement des revues techniques, scientifiques, administratives, qui permet donc de préciser le sens exact de termes récents ou plus ou moins récents mais qui, pour bon nombre et sans doute pour la plupart, sont encore trop imprécis.

Pour la pratique journalière de tous ceux qui sont amenés à rédiger et qui sont en contact avec la technique, avec l'industrie, avec l'administration, ces fiches constituent, à mes yeux, un instrument de première valeur.

Voilà donc, Monsieur le Bourgmestre, pourquoi nous croyons très constructif de demander au Collège de mettre ces instruments de travail à la disposition des divers services de la Ville et donc de prévoir aujourd'hui dans le budget les moyens indispensables pour les acquérir.

Et, tout comme il est prévu dans le budget, vers le numéro 55 je crois, un crédit pour l'abonnement au « Moniteur », au « Mémorial » et je ne sais trop quoi encore, il nous

paraît justifié de préciser qu'un crédit sera affecté à l'acquisition des deux publications dont j'ai parlé brièvement.

Alors pourquoi 100.000 F ? Tout d'abord parce que la plaquette « Enrichissement de la langue française », éditée il y a deux ans, sera très prochainement rééditée et complétée et que, d'après mes informations, le coût unitaire en sera de 60 F ; ce n'est pas « terrible ». Il me semble raisonnable pour la Ville de Bruxelles, pour ses nombreux services, pour ses écoles, de prévoir 1.000 ou 1.200 ou 1.500 exemplaires, Faites la multiplication.

Quant à la revue, bien sûr elle ne s'adresse pas au tout grand nombre, mais une douzaine ou une quinzaine d'abonnements seraient, me semble-t-il, pleinement justifiés. Le coût de l'abonnement est de 2.000 F. Ici encore vous pouvez aisément faire la multiplication.

Vous voyez que notre demande de 100.000 F est très raisonnable en même temps que justifiés.

En tous les cas, un tel crédit n'est pas de nature à donner des nuits blanches à notre Echevin des Finances : il ne bouleverse évidemment pas le budget. D'autant que, en examinant attentivement les crédits prévus à d'autres postes, tels que celui des frais de réceptions et celui des frais de publication et les comptes de 1974 et de 1975, nous avons cru qu'il ne serait véritablement pas révolutionnaire de diminuer chacun de ces crédits de 50.000 F.

Avant de terminer, je répéterai que, si une proposition parallèle aussi justifiée et aussi détaillée est faite pour diffuser dans notre administration le « beschaafd Nederlands », nous serons des premiers à l'appuyer.

En tous les cas, je demanderai que le Conseil ait l'occasion de se prononcer sur notre proposition.

M. l'Echevin Piron. Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues, le Collège s'est penché sur l'amendement présenté par MM. Lagasse et Klein et, procédant à cet examen, a cru entrer dans les vues développées lors du dépôt de l'amendement...

M. Lagasse. J'en n'avais pas eu l'occasion de les développer.

M. l'Échevin Piron. Nous avons l'impression d'aller dans le sens des idées défendues par MM. Lagasse et Klein en proposant un article 123*bis* nouveau intitulé « Défense et illustration de la langue française et de la langue néerlandaise. Souscription à diverses publications : 20.000 F ».

Si nous connaissions le Centre international de langue française je vous avoue très humblement que je n'en connaissais pas les publications dans leur contenu pratique et encore moins leur coût.

Par conséquent, ne connaissant pas le coût de ces publications ni, même aujourd'hui, le nombre d'exemplaires réellement nécessaires pour remplir une fonction utile, nous avons fixé un montant global de 20.000 F pour les deux langues. Je remercie M. Lagasse de marquer son accord pour que l'effort soit fait à l'égard des deux langues nationales. Nous avons prévu pour chacune 10.000 F, étant donné qu'après une étude qui doit être entamée, nous pourrions revenir, si nous avons un plan déterminé, devant le Conseil communal demander une majoration de crédit éventuelle.

Nous devrions quand même voir de très près ces publications. M. Lagasse nous dit qu'il faudrait souscrire une quinzaine d'abonnements au recueil « Clés des mots ». Mais, en l'écoutant, je me demandais s'il ne conviendrait pas d'examiner de plus près ces fascicules pour voir si la technique ne l'emporte pas, et de trop loin, sur l'administration, si cette clé des mots ouvre réellement les « serrures » en usage dans notre administration communale. C'est un point dont nous ne pouvions préjuger au départ.

De même, il faudrait déterminer combien d'exemplaires de la brochure « Enrichissement de la langue française » seraient nécessaires.

La formule plus large de « Défense et illustration de la langue française », qui a pour se justifier la garantie d'un poète, a l'avantage de permettre également des achats d'ouvrages ayant une valeur, à mes yeux, aussi grande.

M. Lagasse. Avec 10.000 francs ?

M. l'Échevin Piron. C'est le problème de la politique générale qu'il faut esquisser en matière de défense de la langue française et de défense de la langue néerlandaise.

En définitive, si on vous donnait ces 100.000 F, ils seraient, dans votre esprit, uniquement consacrés à l'achat d'un certain nombre de ces volumes publiés par le Centre international de langue française et à la souscription d'abonnements au périodique « Clés des mots », alors que, Monsieur Lagasse, vous le savez mieux que quiconque, il existe d'autres ouvrages de qualité qui ne sont pas mis actuellement à la disposition des fonctionnaires ayant des obligations de rédaction. Je songe au « Trésor de la langue française » — je parle de la langue française que je connais mieux — actuellement en voie de parution, qui est un ouvrage admirable publié par le centre de Besançon.

M. Lagasse. Alors vous pouvez ajouter deux zéros au crédit prévu !

M. l'Échevin Piron. Cet ouvrage coûte 2.500 F le volume et il y en aura 14. La publication en est au sixième volume.

M. Lagasse. C'est pourquoi je n'ai pas osé le proposer !

M. l'Échevin Piron. Il y a alors l'ouvrage plus modeste — puisque vous êtes plus modeste — de M. Dubois, éminent spécialiste en lexicologie, comme vous le savez certainement, qui vient de publier — je ne citerai pas la maison d'édition qui est très connue — un « Lexis » comportant 70.000 mots, ce qui représente un vocabulaire assez riche. Il coûte environ 1.400 F. C'est un prix modéré. On pourrait se demander s'il ne faudrait pas acheter quelque-uns de ces volumes.

Le problème est posé et résolu dans le principe pour les deux langues. Il appartient au Collège de se pencher sur les besoins réels et véritables pour satisfaire à l'exigence que nous nous imposons nous-mêmes dans le libellé du nouvel article dont nous proposerons le vote.

Je crois que nous répondrons ainsi aux intentions des amateurs de l'amendement, sinon aux termes ou à la lettre de celui-ci, en tout cas à son esprit.

Je demande, dès lors, au Conseil communal de suivre le Collège et, en temps opportun, qui est laissé à l'appréciation de M. le Bourgmestre, de voter l'amendement du Collège plutôt que le vôtre, Monsieur Lagasse, parce que nous poursuivons la même finalité et que nous le faisons d'une manière plus souple et moins unilatérale qu'en retenant uniquement les travaux du Centre international de langue française.

Mevr. Hano. Mijnheer de Voorzitter, het weze mij toegelaten een vraag te stellen aan de heer Lagasse.

Ik zou willen vernemen van de heer Lagasse of hij ook in de Gemeenteraad voor de franstalige ambtenaren een dergelijke brochure voorziet in het Nederlands.

M. le Bourgmestre. Je vais vous répondre sur ce point particulier.

J'ai entendu dire, il y a un mois ou deux, qu'une publication en néerlandais paraîtrait prochainement, sans doute pas identique, mais ayant comme objet l'épuration de la langue néerlandais. Elle n'est, en tout cas, pas sortie à ce jour. Je conçois, dès lors, que l'on prévoie, de la même façon, la possibilité d'acquérir des ouvrages en néerlandais.

Je voudrais seulement faire une remarque à la suite de la réponse de M. Piron.

J'ai l'impression que l'article 123*bis* dont il a été question n'est pas le bon, car il s'agit de l'administration générale et pour moi une question de principe se pose, qui devrait tout de même être examinée par le Collège. Est-il normal, quel que soit notre désir à tous — et je rejoins aussi bien les observations de M. Lagasse que celles de M. Piron —, est-il opportun que nous fournissions à nos fonctionnaires un outil destiné à parfaire leurs connaissances propres ?

M. Lagasse a pris comme exemple l'abonnement au « Moniteur ». Vraiment, ce n'est pas un exemple qui peut être cité.

M. Lagasse. En effet, on trouve du « franglais » dans le « Moniteur » !

M. le Bourgmestre. Je sais qu'il est mal rédigé. Je ne suis pas responsable heureusement d'aucune ligne de ce « Moniteur », ce qui par contre, Monsieur Lagasse, n'est pas toujours le cas pour vous j'imagine.

(*Gelach. — Sourires.*)

En tout cas, les deux choses ne sont évidemment pas comparables. Avoir le « Moniteur » est pour nous une obligation.

Je crois que nous devons effectivement faire tout notre possible pour qu'on parle mieux les langues et notamment le français. Le bilinguisme présente certainement cet inconvénient que les habitants ont tendance à parler mal l'une et l'autre langues. Mais de là à fournir à nos fonctionnaires et agents un élément de leur propre formation... Ils passent des examens où l'on vérifie leur connaissance de la langue.

Ce qu'il faut, je crois, c'est mettre à la disposition du public, et notamment des fonctionnaires, des ouvrages qui leur permettent de se former.

C'est pourquoi il faut que le Collège se penche sur le montant de la dépense.

Notre budget en matière de bibliothèques publiques prévoit des dépenses pour l'acquisition de volumes de cette nature. Je suis persuadé que notre service des bibliothèques, qui est très attentif à l'acquisition de livres de ce genre, ne manquera pas d'en acheter un certain nombre à mettre à la disposition du public en général et que tous nos fonctionnaires peuvent aller consulter.

Le problème est très délicat. Je ne donne donc pas de réponse. Je dis simplement qu'il se pose un problème de principe. Dès le moment où on veut parfaire les connaissances en langue française des personnes que vous citez — vous avez même fait allusion aux membres du Conseil communal et je crois que ce serait de l'outrecuidance d'avoir l'air de croire qu'ils ne parlent pas tous parfaitement le français ! —,

nous pourrions considérer que ces personnes doivent être formées également en mathématiques et en histoire. C'est aller un peu loin.

La formule telle qu'elle est proposée par M. Piron au nom du Collège me paraît souple. Elle permet certainement d'aller dans le sens que vous souhaitez. Personnellement, et je suis certain que tous les membres du Collège partagent cet avis, j'estime que tout ce que nous pouvons faire pour améliorer la connaissance de la langue française dans notre population, nous devons le faire ; c'est incontestable. Mais je crois que le problème doit être examiné, parce qu'il devient très complexe à la lumière de ce que vous venez d'exposer.

Je vous propose d'accepter la proposition de M. Piron, ou alors de faire réexaminer la question par le Collège et de la reporter à un autre moment. Mais je ne suis pas favorable du tout au principe de fournir de ces volumes, de ces abonnements, aux agents de la Ville. C'est aller terriblement loin.

Mevr. Hano. Mijnheer de Voorzitter, mijn vraag was werkelijk gesteld aan de heer Lagasse. Voorziet hij een dergelijke handleiding in het Nederlands voor de franstalige ambtenaren van de Agglomeratieraad ?

Het was louter informatief.

M. le Bourgmestre. C'est un autre problème.

M. Lagasse. Monsieur le Bourgmestre, je voudrais brièvement vous répondre et en même temps répondre à M. l'Echevin Piron.

Tout d'abord, je me réjouis et je suis sûr que, si M. Klein n'avait pas dû partir, il se réjouirait autant que moi, de voir notre préoccupation partagée par vous et, avez-vous ajouté, par tous les membres du Collège.

Il y a énormément à faire, dans tous les milieux, dans l'ensemble de la population, c'est vrai, mais très spécialement dans l'administration.

J'aurais pu être plus détaillé tout à l'heure et notamment faire état d'un vœu émis il y a quelques mois par l'Académie de langue et de littérature françaises, de Belgique, portant précisément sur la diffusion de la plaquette « Enrichissement de la langue française » dont j'ai parlé. Nos académiciens ont estimé, en effet, devoir lancer un appel solennel — peut-être n'a-t-il pas été perçu dans toutes administrations ? — Pour que cet instrument qui, je le répète, est reconnu internationalement, soit mis à la disposition des agents de l'administration.

Ceux-ci sont de plus en plus souvent en contact avec des milieux scientifiques, des milieux de techniciens, des milieux d'affaires et ils subissent la contagion de la langue de ces milieux. Inversément, le jour où les agents de l'administration se mettront à parler correctement, on peut espérer que la contagion agira en sens opposé et que, grâce à l'effort fait par les administrations, on apprendra le français à nos savants, à nos techniciens et à nos hommes d'affaires.

Vous voyez que je ne suis nullement original en faisant avec M. Klein la proposition qui s'est traduite dans l'amendement dont nous discutons.

Je me réjouis donc de voir cette préoccupation partagée par le Collège.

Je m'étonne cependant, Monsieur l'Echevin et Monsieur le Bourgmestre, de ce que je dois bien considérer comme des réserves.

Monsieur Piron, vous m'avez dit qu'un crédit de 10.000 F doit, au départ tout au moins, être suffisant, mais vous avez ajouté immédiatement qu'il faudra acheter beaucoup d'autres ouvrages et vous en avez cité effectivement de grande valeur, que je souhaiterais voir seulement dans les bibliothèques publiques, mais dans les bureaux de notre administration. Ce n'est évidemment pas avec 10.000 F que vous pourrez les acquérir !

Je vous ai donné des chiffres. Je ne crois vraiment pas que 60 F pour une plaquette soit un prix excessif. Cependant, ce n'est pas seulement une plaquette qui doit se trou-

ver dans un bureau pour l'ensemble de l'administration. Je ne sais plus combien de fonctionnaires vous avez, Monsieur le Bourgmestre...

M. le Bourgmestre. Huit mille.

M. Lagasse. Pour ces huit mille fonctionnaires, j'ai l'impression qu'une proposition d'acquisition d'un millier d'exemplaires n'est pas absolument déraisonnable. Bien sûr, il est de la responsabilité du Collège de déterminer exactement quels sont les services où l'on est appelé à rédiger.

J'en arrive plus spécialement à votre réponse, Monsieur le Bourgmestre.

Dans notre esprit, il ne s'agit pas de faire un cadeau de Saint-Nicolas à M. Untel, à M. Durand et à M. Dupont. Il s'agit vraiment de doter nos fonctionnaires d'un instrument de travail. Vous mettez à leur disposition non seulement des bureaux et des porte-plume, mais aussi les ouvrages élémentaires. Ne disposent-ils vraiment d'aucun dictionnaire ? Si. Je m'en réjouis de l'entendre confirmer.

M. le Bourgmestre. Il en est d'excellents, du reste. Il faudrait peut-être en doubler le nombre.

M. Lagasse. Le Conseil international de la langue française a constaté que les dictionnaires quels qu'ils soient, d'une part, n'attirent pas suffisamment l'attention sur le danger que représentent les emprunts abusifs faits à des langues étrangères et très spécialement à l'anglais et à l'américain et, d'autre part, ignorent encore trop souvent les enrichissements de notre langue qui, je le reconnais, sont généralement récents. C'est au cours des deux ou trois dernières années que ce nouveau vocabulaire technique, administratif, scientifique, a été dégagé par des spécialistes éminents sur le plan international.

Dès lors je ne comprends pas très bien votre objection. Vous acceptez de mettre des dictionnaires à la disposition de nos fonctionnaires et c'est très heureux. Je ne demande pas qu'on les supprime, mais, au contraire, qu'on les complète par les fascicules dont j'ai parlé.

Je suis persuadé, Monsieur le Bourgmestre, que si le Collège avait le temps minimal nécessaire pour prendre connaissance des publications que j'ai citées, vous arriverez immédiatement à la conviction que les 100.000 F que nous avons demandés sont déjà insuffisants et que vous demanderez vous-mêmes des crédits plus élevés.

A moins que vous ne trouviez à financer ces achats sous d'autres rubriques ! Mais nous tombons là dans la technique budgétaire.

M. l'Echevin De Rons. Je vais vous répondre.

M. Lagasse. Il est possible que le n° 61bis que j'ai proposé soit inutile, comme il est possible que la proposition dont a parlé M. l'Echevin Piron soit mal placée au n° 123bis. M. l'Echevin des Finances va peut-être nous éclairer.

J'en viens à ma conclusion, Monsieur le Bourgmestre.

Je le répète, il ne s'agit pas d'accorder une subvention ou un subside à une œuvre culturelle, comme on en prévoit dans d'autres chapitres du budget. Il s'agit de mettre un instrument de travail à la disposition de nos agents, Le Collège peut-il prendre l'engagement de mettre cet instrument à la disposition de nos fonctionnaires ? Le Collège peut-il prendre la résolution de recourir à ces outils nouveaux qui, très particulièrement, ont pour objet de combattre le « français ».

M. l'Echevin De Rons. Je répondrai à M. Lagasse qu'en fait le Collège a partagé son souci du perfectionnement tant de la langue néerlandaise que de la langue française. C'est pour ce motif précisément qu'il a accepté de prévoir un article spécial, ce qu'il n'est pas obligé de faire, car la dépense pourrait très bien être imputée aux frais de fonctionnement administratif. Certains articles, en effet, sont prévus, pour chacune des fonctions, en vue de couvrir les frais d'abonnement à diverses publications, les acquisitions, par exemple de dictionnaires, etc.

Si le Collège a cependant prévu un article spécial, c'est pour marquer son accord de principe sur l'opportunité d'une dépense dans ce domaine.

Je proposerais de prévoir cette dépense à un article portant le n° 45bis, qui serait donc situé au chapitre Administration générale (page 35) après les frais de fonctionnement administratif : 12.180.000 F.

Un poste de ce genre existe d'ailleurs pour chaque fonction.

Peut-être pourrait-on prévoir un article là ?

De toute façon, Monsieur Lagasse, vous avez l'assurance que divers articles pourraient prendre en charge cette dépense.

M. Lagasse. Si on me dit que le crédit ne sera pas limité à 10.000 F, je n'insiste pas pour faire modifier la proposition du Collège.

M. l'Échevin De Rons. Tout dépendra de l'enquête qui sera faite, bien entendu.

M. l'Échevin Piron. Il faut déterminer l'étendue des besoins.

M. le Bourgmestre. Je crois, Monsieur Lagasse, que la proposition qui vous est faite est raisonnable. La discussion d'aujourd'hui a manifesté clairement que le Collège comme, je le suppose, tout le Conseil communal, est parfaitement d'accord sur l'opportunité de faire un effort dans le sens que vous indiquez.

Je puis facilement faire cette déclaration sans avoir consulté les membres du Collège, car la discussion en Collège a montré l'intérêt que chacun porte à ce problème.

Toutefois, dans la pratique, les choses sont plus compliquées qu'on ne le croit. Il faut effectivement voir dans quelle mesure il y a moyen d'apporter un outil — vous avez parlé d'instrument de travail et c'est judicieux — aux agents, aux fonctionnaires de la Ville. Comme ils sont huit mille, si nous allons distribuer purement et simplement un certain nombre de brochures...

M. l'Échevin Piron. Ce ne serait pas raisonnable.

M. Lagasse. Par service, un certain nombre.

M. le Bourgmestre. ... nous risquons beaucoup de pertes. Si le dictionnaire n'attire pas toujours l'attention sur les puretés de la langue, il y a peu de chance qu'un livre supplémentaire le fasse et beaucoup d'exemplaires resteront dans les tiroirs sans qu'on les consulte. Nous devons étudier la façon de faire utiliser cet outil de manière à le rendre le plus efficace possible.

La proposition de M. l'Echevin De Rons d'inclure dans les articles existants du budget la possibilité de rendre le service que vous souhaitez me paraît bonne.

Nous serons très attentifs — je ne manquerai pas de l'être et les services, qui sont représentés ici, s'en occuperont — à fournir ces brochures, ces livres, ces abonnements à nos bibliothèques publiques. Nous devons faire de même en ce qui concerne nos écoles. Toutes ces dépenses devraient être imputées à des articles différents du budget, mais, pour bien marquer l'accord du Collège sur votre proposition, nous insérons un article supplémentaire prévoyant un crédit de 20.000 F.

M. l'Echevin De Rons. Au n° 45bis.

M. le Bourgmestre. Ce 45bis serait plus symbolique qu'autre chose.

M. l'Echevin De Rons. Il marque un principe. C'est un symbole.

M. le Bourgmestre. Mais qui prouve l'accord du Collège sur l'opportunité de pousser l'action dans le sens demandé.

M. Lagasse. Je vous remercie de cette déclaration, Monsieur le Bourgmestre.

Dans ces conditions, je retire notre amendement ; je vois que M. Klein est d'accord.

J'espère que, dans quelques mois, le Collège pourra nous dire quelles sont les mesures et les directives qui auront été prises, aussi bien, d'ailleurs, pour l'amélioration du néerlandais que pour celle du français.

M. le Bourgmestre. Je vous remercie. Nous continuons l'examen des articles relatifs au Secrétariat : page 39 : 69, 73 et 74 en dépenses ; page 41 : 79 et 81 en dépenses ; page 54 : 103 et 104 en recettes ; page 55 : 123 et 124 en dépenses ; page 56 : 107 et 108 en recettes ; page 57 : 131 à 134 en dépenses ; page 92 : 177 à 182 en recettes, page 95 : 308 en dépenses ; page 97 : 309 en dépenses.

En ce qui concerne les Archives, vous avez reçu quelques éléments.

Je ne crois pas devoir faire, au sujet des Archives et des Musées, un long commentaire. C'est aussi un domaine dans lequel, comme le disait M. De Ridder tout à l'heure, j'ai « plongé » tout récemment. Le budget a été déposé avant que j'ai eu l'occasion de le voir, ce qui fait que je l'ai étudié comme vous l'avez fait.

Si vous avez des questions à poser, je suis néanmoins prêt à vous répondre.

Personne n'a de question à poser au sujet des Archives et Musées ?...

M. Artiges. En voyant les droits constatés au compte 1974 à l'article 312, page 184, je m'étonne du montant inférieur de vos prévisions de recettes pour 1976. Quelle en est la raison ? Croyez-vous qu'il y aura moins de visites aux musées en 1976 ou est-ce simplement prudence ?

M. le Bourgmestre. Monsieur Artiges, votre remarque est pertinente. Je m'étais moi-même demandé s'il ne serait pas opportun de relever ce montant. Cependant, je ne vais pas le faire — le chiffre inscrit n'est tout de même qu'une prévision — parce que nous pourrions envisager d'étendre les visites à moindre prix de notre musée. Je n'ai pas encore eu le temps d'examiner la question.

Il s'agit, en tout cas, d'une très petite somme qui n'influence guère le budget : elle ne représente que quelques milliers de francs.

Je vous propose de laisser la somme telle qu'elle est prévue au budget. Si nos recettes sont supérieures, il y aura

quelques milliers de francs de plus dans la caisse de la Ville ; ce n'est pas cela qui modifiera sensiblement la situation de nos finances. Mais votre remarque est très pertinente : nous avons l'air de craindre une diminution du nombre des visiteurs. Or, je crois qu'au contraire l'intérêt pour les musées se manifeste de jour en jour davantage.

M. Artiges. Je demande la parole, Monsieur le Bourgmestre pour émettre un vote négatif au nom de mon groupe sur le n° 653, page 185.

M. le Bourgmestre. Puis-je attirer votre attention sur le fait que ce poste concerne en réalité du personnel scientifique : assistants, étudiants, qui vient rendre des services à notre administration ?

M. Artiges. Monsieur le Bourgmestre, je m'excuse, mais, en sections réunies, j'ai pris note de ce qui nous a été dit à ce propos. Cet article comprend également du secrétariat administratif.

M. le Bourgmestre. Vous avez raison. Pour les Archives, nous avons du personnel spécialisé qui vient de l'extérieur, mais ici, il s'agit des Musées ; c'est autre chose. Je me suis trompé.

Nous passons à l'examen des articles : page 184 : 312 et 315 en recettes ; page 185 : 653 à 650 en dépenses ; page 187 : 664, 666 et 667 en dépenses ; page 195 : 705 en dépenses.

Nous en avons ainsi terminé avec le chapitre des Archives et Musées.

Nous abordons le chapitre Logement-Urbanisme.

La parole est à M. l'Echevin des Travaux publics.

M. l'Echevin De Saulnier. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas vous donner lecture du rapport qui a été remis à chacun des membres du Conseil communal et qui traite des prévisions budgétaires pour 1976 en matière de travaux publics.

Un second rapport vous a été remis, peut-être moins copieux mais intéressant lui aussi, relatif au commerce.

Vous constaterez immédiatement que, dans le cadre de la rénovation urbaine et de la lutte contre les taudis, un montant total de 458.200.000 F, dont vous avez le détail en première page du programme, a été prévu pour l'année prochaine, ce qui représente un effort considérable.

Je vais reprendre quelques postes plus spécifiques.

Pour le quartier Radis-extension, six millions sont prévus. Le plan d'expropriation ainsi que le plan particulier d'aménagement de ce quartier englobent un ensemble de rues. Une première phase de construction d'habitations sociales a été achevée par la Société Sorelo et porte sur 140 logements.

Le Conseil communal a décidé de revoir le plan de ce quartier en vue de réduire le nombre d'immeubles à exproprier notamment à front du boulevard du Midi et des rues des Fleuristes et des Tanneurs.

Sur les terrains actuellement libérés — je dis bien actuellement libérés, ce qui donne la possibilité d'ériger des bâtiments à court ou à moyen terme — le nombre des logements à construire par les Sociétés « Le Foyer Bruxellois » et Sorelo est de plus ou moins 250.

Pour le quartier de la Querelle, le montant des crédits prévus est de 6.500.000 F. Le plan relatif à ce quartier remonte à 1963. Les 403 logements sont terminés et les locataires occupent les derniers immeubles construits depuis six mois. Il nous reste quelques arrière-faix d'expropriations à payer, ce pourquoi un montant de deux millions et demi est prévu.

Le Conseil communal, suivant en cela la proposition du Collège, avait marqué son accord pour que la nouvelle rue de la Querelle et une partie de la rue Vanderhaegen soient rendues aux piétons. C'est un endroit où les enfants du quartier pourront jouer. Un crédit plus spécifique est d'ailleurs prévu dans le budget dans le cadre des aménagements de plaines de jeu.

Pour le quartier Dinant-Hôpital, le crédit est relativement modeste : sept millions.

La revision du plan particulier d'aménagement et du plan des expropriations est en cours et le Conseil communal a approuvé la demande. Le crédit est destiné principalement à acquérir des immeubles qui seraient offerts en vente publique ou de gré à gré dans la zone comprise entre les rues de l'Hôpital et de Villers. Ce poste comprend également des crédits pour travaux de voirie.

Vous l'aurez lu dans la presse, deux immeubles dans le cadre de ce plan particulier d'aménagement, situés place de la Vieille Halle aux Blés, viennent d'être classés par arrêté royal, de même qu'un troisième immeuble à l'angle de la place de Dinant et de la rue de Villers.

Dans le nouveau plan, qui pourra être soumis dans les prochaines semaines au Conseil communal, un cheminement piétonnier, prévu entre la place de Dinant et le bas de la Ville, le long des vestiges de la première enceinte qui pourrait ainsi être entièrement dégagée.

Pour le quartier Damier - rue Neuve, nous prévoyons vingt-cinq millions.

La réalisation du plan particulier d'aménagement et d'expropriations, approuvé par un arrêté royal de février 1969, entre dans sa phase finale. Le crédit qui vous est demandé nous permettra de parfaire les expropriations et de réaliser certaines emprises dans les rues aux Choux et du Canon. Il y a lieu d'ajouter, car le cahier d'explication n'est pas suffisamment explicite, que ce crédit est destiné également à l'élargissement de la rue de la Blanchisserie et de la rue des Cendres, nécessaire pour permettre l'utilisation au maximum des endroits de parcage, ou de parking, prévus et réservés aux automobilistes, ceci en fonction du fait que la rue Neuve sera complètement réservée aux piétons dans les prochains mois.

Pour le quartier Léopold, le crédit prévu est d'un million.

Pour la place Saint-Géry, nous prévoyons 500.000 F.

Ce crédit permettra de couvrir les frais d'études pour la restauration et l'aménagement de la place. Nous songeons, en effet, à vous présenter un plan qui permettrait de dégager les vestiges de l'ancien « castrum » d'origine de Bruxelles, ainsi que de l'Eglise Saint-Géry, et d'aménager la place.

Pour la rue d'Assaut, nous prévoyons quinze millions. Les expropriations sont terminées, mais des crédits sont encore nécessaires pour couvrir les séquelles des expropriations judiciaires lancées cette année.

Pour le quartier Nord-est, le crédit est de cinq millions.

Pour le quartier du Remblai, il avait été prévu quatre millions. Le plan particulier d'aménagement que vous aviez admis prévoyait la percée d'une rue entre la rue du Remblai et la rue Haute. La modification apportée par la Commission d'Assistance publique à ses extensions ne rend plus cette opération nécessaire. Nous pourrions limiter les acquisitions vers la rue de la Philanthropie et jusqu'à l'angle de la rue du Remblai et, ainsi que cela a été dit en sections réunies, ceci nous permettra de construire une extension du Foyer Bruxellois, complexe de la rue Haute, et de prévoir là le volume nécessaire pour l'Œuvre de l'Hospitalité. Les expropriations sont réduites de plus de moitié.

Pour le quartier de la rue de Laeken et du boulevard Emile Jacqmain, le crédit prévu est de cinq millions. Le plan particulier d'aménagement, que nous appelons « du Béguinage », est actuellement à l'étude. Il englobe dans son extension la partie du boulevard Emile Jacqmain située vers la place De Brouckère.

Pour le quartier des Marolles, nous prévoyons un montant de quatre-vingt millions, dont vingt millions pour acquisitions et soixante millions pour rénovation.

La première phase des acquisitions a porté sur une vingtaine d'immeubles. La phase de 1976 visera encore une quinzaine d'immeubles qui seront à restaurer ou à reconstruire.

Il s'agit là de l'opération pilote que nous avons entreprise avec l'Etat. Les 60 millions représentent l'intervention de la Ville, soit un tiers, le montant total étant de 180 millions.

Deux projets ont été approuvés en principe par la Société nationale du Logement. Ils comportent une première phase de construction de 110 logements. Actuellement ces projets sont soumis pour accord définitif à la Société nationale du Logement, le conseil d'administration du Foyer Bruxellois ayant marqué son accord.

Quartier de la Samaritaine : quatre millions. Le plan particulier d'aménagement porte sur un quartier plus restreint, compris entre la rue des Minimes et la rue Haute. Nous faisons là une opération « tiroir ». Une partie du terrain est déjà dégagée. L'architecte a été désigné par le Foyer. Un premier avant-projet a été présenté pour la construction d'une dizaine de logements sur un terrain. Par le système du tiroir, nous ferons déguerpir les locataires dans la mesure où le premier immeuble sera terminé.

Pour la réalisation du plan de la zone industrielle de la rive gauche du canal, nous avons prévu trois millions destinés à couvrir les acquisitions.

En ce qui concerne le plan revoyant et étendant le plan du quartier de l'avenue de Versailles prolongée, nous prévoyons cent millions. Nous dépendons là de l'approbation par le ministre des Affaires bruxelloises du plan particulier d'aménagement connu sous le terme un peu barbare de « Q 3 ». L'arrêté royal, en date du 6 octobre dernier, a été publié au « Moniteur » du 19 novembre et nos services procèdent à une série d'acquisitions.

Aménagement de la rue de Ransbeek : cinq millions. L'élargissement indispensable de la rue de Ransbeek exige l'acquisition d'emprises et d'immeubles. Les emprises du côté impair seront acquises dans le cadre du plan « Q 3 ». Des acquisitions à l'amiable sont prévues dans la zone industrielle de la rive gauche du canal. Nous n'avons pas encore l'approbation par arrêté royal.

Pour le quartier Nord, le montant prévu est de 136 millions. Ce crédit comporte un poste important de quatre-vingt millions pour la réalisation du socle à construire en relation avec les constructions du Foyer Laekenois et ensuite du Foyer Bruxellois. L'adjudication sera lancée au début de l'année prochaine.

En page 7 du programme, vous trouvez les prévisions pour différentes expropriations, travaux de voirie, réalisation du socle dont je viens de parler, etc.

Dans le domaine de l'aménagement de quartiers nouveaux, nous avons prévu un montant de quarante millions pour l'acquisition de biens en fonction des possibilités qui se présenteront au cours de l'exercice.

Dans le cadre de la lutte contre les taudis, un crédit de quinze millions est prévu, qui doit nous permettre des acquisitions complémentaires dans les quartiers de la Samaritaine, de Dinant-Hôpital, de Neder-Over-Heembeek et de Haeren.

Dans la section Urbanisme, il a été prévu au budget extraordinaire un montant de quinze millions de francs comme intervention de la Ville dans les parties des travaux aux boulevards nord-sud et places du centre ouvertes par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles.

Vous aurez constaté qu'une série de trottoirs sont déjà réalisés ou partiellement réalisés. Nous n'avons pas attendu de disposer de la totalité de la largeur pour rendre aux piétons des trottoirs valables.

Un montant de vingt-cinq millions a encore été prévu au budget extraordinaire de l'exercice 1976. Nous avons, en effet, demandé une modification au cours de l'exercice 1975 et, à ce jour, nous n'avons pas obtenu l'approbation de l'Autorité supérieure.

Il est également prévu un crédit pour l'aménagement de décorations florales.

Vous aurez constaté aussi que, depuis quelques jours, devant la Bourse, vers la rue Auguste Orts, les nouveaux trottoirs sont en cours d'exécution.

Dans la section Architecture, le budget ordinaire propre à la division Architecture comprend l'entretien de l'Hôtel de Ville —il vous aura suffi d'emprunter l'escalier pour voir que les travaux se poursuivent —, de la Maison du Roi, des monuments et édifices anciens, le nettoyage des façades de la Grand-Place, etc. A la demande des différents services de la Ville, la division Architecture s'occupe également de l'en-

retien de tous les bâtiments scolaires, églises, temples, presbytères et autres bâtiments publics. Cette division travaille donc, en fait, pour l'ensemble des services de la Ville.

Au budget extraordinaire est prévu, pour la restauration des façades et toitures des immeubles place des Martyrs et celles de la Maison des Ducs de Brabant à la Grand-Place, un crédit de vingt millions, si je me souviens bien.

La division Architecture s'occupe également de l'étude, de l'exécution, de la direction, de la surveillance et de la gestion des dossiers introduits par les services de l'administration autres que celui des Travaux publics proprement dits.

Au département égouts, pavage, travaux extraordinaires, nous avons, en page 10, un programme fort important de reconstructions d'égouts chaussée de Vilvorde, chaussée de La Hulpe, etc., pour lesquelles l'intervention de l'Etat a été sollicitée.

Ceci s'ajoute naturellement aux divers travaux rendus nécessaires en cours d'année.

Par ailleurs, il est envisagé d'exécuter cette année des reconstructions locales d'égouts : rue des Palais outre-Ponts, rue Albert, rue Hubert Stiernet, rue Edmond Tollenaere et rue Stéphanie. Certaines de ces reconstructions sont des compléments aux travaux qui seront entrepris par l'intercommunale Molenbeek - Pontbeek. Ce quartier, en effet, a souffert plus d'une fois déjà d'inondations lors d'orages.

Le Service des Travaux extraordinaires envisage une série de réalisations :

- 1) à Haeren : la continuation du collecteur joignant la rue de Verdun à la chaussée de Haecht — ce qui constituera, enfin, un exutoire pour le collecteur de cette chaussée —, ainsi que l'égouttage des rues aboutissant à la place Sainte-Elisabeth ;
- 2) à Neder-Over-Heembeek : la continuation du collecteur de la chaussée de Vilvorde, ainsi que la remontée d'une branche vers l'avenue Antoon van Oss. Cet ouvrage est nécessaire pour évacuer les eaux en provenance de la partie supérieure de Neder-Over-Heembeek située entre

l'Hôpital militaire et la limite de notre territoire. Est également prévu l'aménagement de plusieurs voiries en piteux état ; je songe à la rue Charles Cammaert ;

- 3) pour le quartier Nord, nous avons prévu des montants fort importants, correspondant à la participation de la Ville dans l'aménagement des deux grands axes du quartier de la gare du nord. Complémentairement à cette participation financière, nous prévoyons des aménagements de voiries et d'égouts ;
- 4) quelques postes, dont la prévision budgétaire est peu élevée, doivent permettre le parachèvement de travaux exécutés antérieurement.

L'ensemble des prévisions maintenues pour le programme représente un montant de cent et huit millions pour les égouts et de deux cents millions pour les revêtements.

M. Dereppe. Monsieur l'Echevin des Travaux publics, je voudrais m'attacher très brièvement à l'étude des réalisations de votre échevinat en matière d'urbanisme et de logement, particulièrement en ce qui concerne le centre de la Ville. L'année passée, pour démontrer l'indigence de ces réalisations, j'ai énuméré les quelques quartiers en cours d'aménagement en me plaignant que rien, nulle part n'était achevé. J'ai critiqué l'incroyable dispersion des efforts de la Ville en matière d'urbanisme. Vous avez bien voulu me donner raison.

J'ai regretté que vous ayez dû reporter des crédits pour une douzaine de postes. C'était irréfutable. Or, dans le budget qui nous est présenté aujourd'hui, je constate que sept crédits encore n'ont pas été utilisés.

J'ai feuilleté dans tous les sens les trois volumineux documents que le Collège met à notre disposition pour l'étude du budget de la Ville. J'ai pointé attentivement les différents postes du programme que vous nous avez soumis et je me vois, bien à regret, obligé de constater que, cette fois encore, rien n'a changé, que rien de concret n'a été réalisé en matière de rénovation de quartiers. On fait des études, on crée des dossiers, on exproprie, on procède à des acquisitions, mais, sur le terrain, rien n'apparaît !

Pourtant, il y a urgence. Le 7 décembre 1973, lors de la dernière discussion du budget, je vous rappelais ce que disait M. Lacroix, de l'Institut national du Logement, au cours d'une réunion de la commission des Marolles : « Il y a dans le centre de Bruxelles des quartiers où il existe des taudis qu'il faudrait de toute urgence frapper d'insalubrité, où des gens vivent dans des conditions qui mettent leur existence même en danger... » Cela ne semble pas avoir ému les pouvoirs publics : la situation de ces quartiers n'a guère changé, si j'en crois un article de journal local dont je vous livre un extrait : « Or, on sait que les terrains vagues ne manquent pas dans le quartier... » des Marolles, bien entendu.

M. le Bourgmestre. C'est l'abbé Vanderbiest qui a écrit cela ?

M. Dereppe. Non. Mais ceci a été publié dans son journal.

M. le Bourgmestre. Je connais l'article.

M. Dereppe. « ... et que beaucoup d'espaces appartiennent déjà aux pouvoirs publics. Non seulement aucune construction n'a été entamée, mais les plans particuliers d'aménagement ne sont toujours pas approuvés, même provisoirement.

« C'est ainsi que pour le quartier qui entoure l'Eglise des Brigittines, la procédure n'est pratiquement nulle part, qu'il en est de même pour le quartier des Radis où la revision du plan particulier a été décidée il y a quelques années, mais où le nouveau plan n'est toujours pas sorti.

» Les terrains de la rue du Miroir sont eux aussi toujours vides et ce n'est pas demain que les travaux de construction de l'immeuble du Foyer Bruxellois auront commencé.

» Quant aux opérations de rénovation de la Marolle et de la Samaritaine, si les choses ont quelque peu avancé au niveau des dossiers, il faut bien constater que ces rénovations, dont le principe a été admis dès 1969, n'ont toujours pas commencé sur le terrain.

» Quant à l'espace compris entre la rue Notre-Dame de Grâce et la rue de l'Epée, tout le monde s'est accordé au

sein de la Commission des Marolles sur un plan d'aménagement prévoyant la construction d'un immeuble pour fermer ce qui devrait devenir la place de l'Epée. Malgré cette unanimité, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles vient de décider de ne rien y construire... »

Je ne pousserai pas plus loin la lecture de cet intéressant article, le ministre, conseiller communal, incriminé n'étant pas présent pour se défendre. Je n'en prends pas non plus la paternité.

M. le Bourgmestre. Cela vaut mieux.

M. Dereppe. Vous venez dire, Monsieur le Bourgmestre, de quoi il s'agissait.

Qu'il me suffise de dire que tous les ans nous voyons apparaître au budget des rubriques qui ont nom Radis-extensions, Dinant-Hôpital, Potiers-extensions, Marolles, Samaritaine et j'en passe. Ces postes, je le répète, apparaissent tous les ans parce que la réalisation des travaux de rénovation qu'ils concernent ne sont pas menés à leur fin. Pourquoi ?

Pourquoi ces quartiers sont-ils toujours négligés ? C'est une question que je me suis bien souvent posée. J'y ai beaucoup réfléchi. Je ne suis pas devin ; je ne prétends pas non plus être infallible. Je vous livre, sous ces réserves, le fruit de mes réflexions.

Il y a d'abord l'aspect financier. Oh ! je sais bien que notre échevin des Finances nous a déclaré, lors de la présentation du budget, que jamais une réalisation n'avait été retardée faute de moyens. Voilà une affirmation qu'il me permettra de mettre en doute.

La dégradation des quartiers pauvres du centre de la Ville a dû commencer sous l'occupation allemande. Ceci ne demande évidemment pas d'explication. Après la libération, les pouvoirs publics ont dû, j'imagine, parer au plus pressé. Et vous savez comme moi que « le plus pressé », ce n'est pas un quartier pauvre. Et vous savez comme moi qu'un quartier abandonné se dégrade très vite.

Vers les années 1950, la Ville s'est vue confrontée avec l'organisation de l'Exposition 1958. Je n'étais pas Conseiller communal à l'époque, mais j'imagine sans peine que cela a dû coûter très cher aux finances de la Ville et que ceci peut expliquer qu'une fois encore les quartiers pauvres ont été sacrifiés.

Peu après, sous l'impulsion d'un Echevin des Travaux publics ambitieux et mégalomane, la Ville de Bruxelles s'engageait dans des travaux au-dessus de ses forces ; vous comprenez que je fais une fois de plus allusion à ce qu'il est convenu d'appeler le quartier Nord. Depuis cinq ans, je note que le quartier Nord exige le sacrifice du tiers des investissements de l'échevinat des Travaux publics et que, dès lors, il ne reste que des miettes pour les quartiers que je défends. Voilà pour l'aspect financier.

Mais il y a aussi un aspect politique. Je m'explique.

Par suite des vicissitudes qui les ont affectés, les quartiers du centre de la Ville se sont vus désertés par leur population. Au fil des années, une autre population est apparue, une population de Bruxellois n'ayant pas la nationalité belge — pour utiliser une pudique expression chère à notre Echevin des Affaires sociales —, c'est-à-dire n'étant pas électeurs, avec cette conséquence de ne pas être représentés au sein de notre assemblée. Sur les 32 Conseillers qui m'entourent, un seul habite le pentagone. Cela peut expliquer pourquoi nous entendons aussi peu d'interventions en faveur des quartiers historiques de la capitale dans ce Conseil. Cela ne paie plus. J'exagère ? Dans le Conseil qui nous a précédés, un membre s'était fait le champion des quartiers pauvres : malgré une valeur certaine, il n'a pas été réélu.

Du reste, il me plaît de préciser que si finalement les Marolles vont connaître un début de réalisations, elles le doivent à la volonté opiniâtre et au travail de gens apolitiques comme Jacques Vanderbiest, comme René Schoonbrodt, comme Maurice Culot, comme Philippe De Keyser, qui, par leurs incessants appels à l'opinion publique, sont finalement parvenus à faire bouger cette lourde, trop lourde machine que constitue l'ensemble de nos institutions. Excusez-moi,

Monsieur le Bourgmestre, si j'ai cité des noms. Ce n'est pas l'usage, mais une fois n'est pas coutume : « Rendons à César ce qui appartient à César ».

Je vous ai dit en toute sincérité les raisons profondes qui, selon moi, ont déterminé l'abandon des quartiers pauvres. Si je me suis trompé, vous me le direz. J'écouterai avec beaucoup d'attention la version de l'Echevin.

Quoi qu'il en soit et en guise de conclusion, je demande fermement au Collège la priorité absolue pour les quartiers que j'ai évoqués. Tant pis si, pour cela, vous devez sacrifier l'un ou l'autre quartier mieux nanti, quelques trottoirs en couleur ou de-ci de-là quelque belle fontaine. Rappelez-vous : ces quartiers attendent depuis quarante ans !

M. l'Echevin De Saulnier. Mon cher collègue, je me permets de vous dire bien gentiment que vous connaissez vraisemblablement mieux d'autres quartiers de Bruxelles que celui auquel vous faites allusion, plus connu sous le nom de Marolles, encore que le terme Marolle soit très mal utilisé. La Marolle proprement dite est un quartier très restreint et les habitants de la rue Haute ne sont pas de la Marolle. C'est maintenant par extension que le terme est utilisé par d'aucuns pour désigner le quartier qui s'étend jusqu'au tiers, disons, du pentagone.

Les chiffres que j'ai voulu voir et revoir vous prouveront que, si Bruxelles comptait 211.000 habitants lors du recensement de 1900, sa population avait diminué entre 1900 et 1910. La dépopulation s'est accentuée entre 1920 et 1930. C'est vous dire qu'elle ne remonte pas, comme vous le croyez, à la période de l'occupation. Bien avant déjà, le pentagone se vidait, pour différentes raisons y compris l'extension d'entreprises commerciales et autres.

M. Klein. La jonction.

M. l'Echevin De Saulnier. Exactement. La jonction a fait partir plus de sept mille habitants rien que du quartier situé entre la gare Centrale et le boulevard du Midi.

Vous prétendez, Monsieur Dereppe, que rien n'a été construit, que rien n'a été fait.

Mais le Foyer Bruxellois a terminé depuis quelques mois les 403 logements de la rue de la Querelle, qui ont attiré tout de même une population très importante...

M. Dereppe. Je l'ai appris aujourd'hui. J'en prends acte.

M. l'Échevin De Saulnier. Je vous convie d'ailleurs à aller voir l'ensemble.

Nous avons créé également des logements en bien d'autres endroits. Je n'ai pas donné le détail, mais je vous ai fait part des projets que nous avons encore sur le métier.

Je voudrais encore signaler ceci. Vous avez parlé de terrains abandonnés. Il est exact qu'il reste des terrains dont l'utilisation a donné lieu à différents projets. J'en prends un exemple.

Au Rempart des Moines, nous avons réservé un terrain pour y construire une nouvelle église destinée à remplacer Sainte-Catherine. Vous avez marqué un accord de principe sur la cession de ce terrain au Foyer Bruxellois. Nous y construirons donc environ cent cinquante logements, ainsi que cinquante logements sur un terrain voisin. Non seulement les architectes sont désignés, mais les avant-projets seront présentés encore cette année-ci à la Société nationale du Logement.

Dans le quartier des Radis, rien n'a été fait, avez-vous dit. Mais le Conseil a admis la revision du plan particulier d'aménagement de ce quartier. Le Collège a été plus loin : il a déjà désigné les deux sociétés qui seront appelées à construire sur les terrains libérés plus ou moins 250 logements.

M. Dereppe. Puis-je vous poser une petite question à ce sujet?

Nous lisons à la page 140 du rapport, au chapitre du logement, que les travaux envisagés par Sorelo pour 1975 ont été reportés à 1976. Est-ce à cause de cela ?

M. l'Echevin De Saulnier. Le budget est élaboré au mois de juillet et le cahier d'explications suit. A l'époque, nous n'avions reçu aucun accord. Les projets ont été depuis lors, présentés au comité des Marolles qui a marqué un accord de principe. Je ne pouvais, au mois de juillet, vous dire que ces projets seraient approuvés et que nous pourrions les réaliser. Nous avons avancé et je crois pouvoir dire sans me vanter que nous avons avancé dans des proportions très grandes.

M. Dereppe. Déjà l'année passée, Monsieur l'Echevin...

M. l'Echevin De Saulnier. Je ne vous ai pas interrompu. Permettez-moi de poursuivre.

Dans la Marolle proprement dites, 110 logements seront construits en 1976. Pour deux des réalisations projetées, nous en sommes déjà au projet définitif, soumis à la Société nationale du Logement. Les remarques du fonctionnaire auquel vous avez fait allusion étaient peut-être plus ou moins justifiées il y a six mois, mais elles ne le sont certainement plus actuellement.

En ce qui concerne l'îlot compris entre la rue de l'Epée et la rue Notre-Dame de Grâce, l'îlot qui jouxte la Maison espagnole, et où nous avons créé une placette où se tient le marché de la peinture, je vous signale que l'Etat a refusé le principe de la modification entrevue un moment par la construction d'un immeuble. Il estime que nous devons maintenir là un poumon d'air.

Ceci correspond d'ailleurs, semble-t-il, à l'avis des habitants du quartier. On peut être Marollien et avoir, vous le constatez, des idées divergentes.

Pour ce qui est du quartier de la Samaritaine, le plan particulier d'aménagement n'est toujours pas approuvé. Il est resté très longtemps auprès de différentes instances qui doivent donner des avis. Ce plan particulier d'aménagement n'est toujours pas sorti, mais déjà le Foyer Bruxellois a été chargé de présenter un projet de première construction. L'architecte a été désigné et a présenté un avant-projet. Nous n'avons pas attendu que les formalités administratives soient remplies.

Dans le quartier Nord, le Foyer Laekenois a terminé 480 logements qui sont occupés.

La Ville a construit le bâtiment de l'Harmonie, qui représente cent cinquante appartements, occupés déjà depuis deux ou trois ans.

Le Foyer Laekenois prévoit encore la construction de plus de deux cent cinquante logements et le Foyer Bruxellois a présenté un projet définitif à la Société nationale, sur la base de crédits 1975. Je dis bien 1975 et non pas 1976. Nous sommes donc là bien plus loin que le stade des simples projets.

Au sujet du quartier Nord, je dois ajouter que, suite à une convention passée avec un groupe privé, que vous connaissez d'ailleurs, deux cent vingt logements sont terminés, une centaine seront livrés dans les semaines qui viennent et déjà la construction d'une autre centaine a démarré.

Vous avez admis au Conseil communal, et je vous en remercie, une extension vers la chaussée d'Anvers en vue de la création de mille cent logements. Malheureusement, certains retards ont été provoqués par le fait que la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, qui occupe la principale partie du terrain, a vu reporter à 1977 les crédits espérés pour 1976. Le retard n'incombe donc pas à la Ville.

Vous nous avez lu un extrait de journal et on a même cité le nom d'un prêtre. Je vous dirai, cher Collègue, que lorsque j'étais échevin pour la première fois, j'ai été amené, à la demande d'un autre prêtre, l'abbé Froidure — on peut citer son nom ; il est décédé — à accompagner Sa Majesté le Roi dans le quartier — nous n'étions que trois — et que l'abbé Froidure tenait un raisonnement diamétralement opposé : il estimait qu'on aurait dû utiliser de la dynamite — il était assez dynamique lui-même — pour faire disparaître ce qu'il appelait les taudis et les immeubles vétustes. Nous avons changé de politique depuis et je crois que c'est heureux, dans une très large mesure, parce qu'il faut savoir faire la différenciation entre ce qui est à conserver et ce qui est à démolir. C'est vous dire qu'on peut, là aussi, avoir des idées nettement divergentes.

Nous avons entrepris à l'époque, sous l'échevinat de M. Merten, de faire disparaître près de nonante pour cent des impasses, rarement salubres, dont ce quartier était truffé. Au cours des années 1955, 1962-1963, une vaste campagne a été menée dans ce sens.

Je ne puis donc pas admettre l'essentiel de vos remarques.

M. Musin. Monsieur le Bourgmestre, puis-je aborder certains chapitres du budget? Mon intervention se situerait dans le cadre de plusieurs numéro d'articles.

M. le Bourgmestre. Non. Nous en sommes à l'exposé général.

M. Dereppe. Monsieur l'Echevin, je ne veux pas engager d'importante polémique à ce sujet, mais, déjà l'année passée, nous avons constaté un décalage de six mois entre les documents qui nous avaient été remis et la situation au moment de la discussion du budget. Chaque fois, nous faisons notre étude et lorsque nous présentons des arguments en nous basant sur ces documents on nous répond que, depuis six mois, il s'est passé du nouveau...

M. le Bourgmestre. Heureusement !

M. l'Echevin De Saulnier. C'est la preuve qu'on travaille !

Je n'aime pas interrompre non plus, Je sais que M. Dereppe a été souffrant. Il est, sinon, un des représentants du Conseil communal au comité des Marolles, qui suit les travaux de manière très régulière.

Vous avez malheureusement été absent, mon cher Collègue, aux deux réunions où le problème a été soulevé et où nous avons reçu un accord.

Je voudrais encore ajouter — je l'avais oublié — que, pour la rue du Miroir, nous avons également dépassé le stade de l'étude. Un projet définitif est soumis à l'approbation du Conseil d'administration du Foyer Bruxellois. Cette réalisation-là sera moins importante : elle ne porte que sur une

quarantaine de logements, mais elle vaut la peine d'être signalée.

M. Dereppe. Pour la rue du Miroir, je lis dans le rapport : « mise en chantier second semestre ». Pour les Marolles, je vois : « mise en chantier premier semestre ». Est-ce exact ou n'est-ce pas exact ?

Et, puisque nous faisons tout de même des personnalités et que, vous l'avez vu comme moi, le ministre des Affaires bruxelloises avait fait une mise au point en disant que la rénovation des Marolles serait terminée complètement en 1976, je me permets tout de même de mettre de telles promesses en doute.

Pour le quartier Nord, je suis d'accord avec vous : je suis allé voir les logements ; ils sont très satisfaisants.

Néanmoins, je reprends l'argument que je vous ai servi l'année passée. Il apparaît au budget qu'on va seulement maintenant aménager les trottoirs des immeubles avenue de l'Héliport. Cela signifie que des gens ont vécu pendant des années...

M. l'Echevin De Saulnier. En effet, un socle avait été prévu, mais les travaux n'ont pu débiter plus tôt.

Ne m'imputez pas la paternité d'enfants que je n'ai pas conçus. J'espère que les miens sont à moi ; j'en suis convaincu d'ailleurs... mais je ne tiens pas à être le père de toutes les autres déclarations.

M. l'Echevin De Rons. Qu'est-ce que cela veut dire ?

(*Gelach. — Rires.*)

M. le Bourgmestre. En droit, on dit que personne ne peut jamais garantir le fait d'autrui.

(*Gelach. — Rires.*)

M. Dereppe. Je reprends exclusivement les renseignements que j'ai trouvés dans le rapport aux pages 135 à 140, qui concernent le logement, et je vous les livre simplement.

Il faut bien admettre que, d'après ce document, rien ne sera terminé en 1976.

M. l'Échevin De Saulnier. Terminé ?

M. Dereppe. Je suis peut-être un maniaque, mais chaque année je reviens sur le même sujet. Il ne me convient pas que l'on me parle de réalisation tant que le bâtiment n'est pas sorti, n'est pas habitable.

Or, je relève que des prévisions de réalisations.

Pour la S.A. du Logement : « Continuation de la construction... Démolition... Mise en adjudication... Achats des terrains... La Société étudie... ».

Pour le Foyer Laekenois : on peut espérer que la construction de l'immeuble bloc 3 du complexe de la chaussée d'Anvers, au coin de l'avenue de l'Héliport et de la rue Willem De Mol, débutera en 1976, l'achèvement pouvant être escompté en 1978.

Pour la Cité modèle : on peut espérer que le projet définitif pourra être mis en soumission dans le courant du mois d'août 1976. La construction pourra vraisemblablement débiter fin de l'année 1976.

Pour le Foyer Bruxellois, rénovation du quartier nord : mise en chantier second semestre 1976...

Je ne vous cherche pas une querelle d'allemand, mais je constate que vraisemblablement, si je m'en tiens au document que vous nous avez remis, rien ne sera terminé en 1976.

M. l'Échevin De Rons. En ce qui concerne les logements à construire par le Foyer Laekenois, l'adjudication a eu lieu ; les soumissions sont rentrées. Quand sera-t-elle approuvée ? Je l'ignore. Si le Foyer Laekenois a dû attendre trois ans pour pouvoir disposer du terrain, nous y pouvons rien. Les Travaux publics ont dû aménager d'autres immeubles entre-temps. Le Foyer Laekenois n'est pas responsable du retard.

M. le Bourgmestre. Monsieur Dereppe, je voudrais que vous ne vous fâchiez pas. Ce n'est pas bon pour la santé...

M. Dereppe. Je ne suis pas fâché du tout, Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre. Je vais vous poser une question. Avez-vous été amené, cette année, à procéder pour vous personnellement à une construction, en étant maître de la décision et de vos deniers ? Moi, cela m'est arrivé et je ne m'étonne plus, alors que je suis maître de tout et que je ne dois rien demander à personne...

M. Dereppe. Si vous voulez bien reprendre le fond de l'ensemble de mon intervention, vous comprendrez ce que je veux dire.

Je n'incrimine pas l'Echevin des Travaux publics, ni vous, Monsieur le Bourgmestre, ni même le Collège, ni même le précédent, mais voilà des quartiers au centre de la Ville qui attendent depuis quarante ou cinquante ans ; vous m'avez même dit plus longtemps. Il y a cinquante ans que cela dure ! Maintenant j'insiste pour que l'on porte son effort sur ces quartiers.

On va engager cent millions pour le quartier de l'avenue de Versailles. Je suis Laekenois et pourtant j'aimerais autant que l'on consacre les cent millions au centre de la Ville, parce que c'est lui qui en a le plus besoin.

M. l'Echevin De Rons. Ce n'est pas une question de millions.

M. le Bourgmestre. L'Echevin des Finances vous l'a dit, ce n'est pas une question de fonds de la Ville ; ce n'est pas cela. Mais vous avez vous-même assisté aux réunions du comité des Marolles...

M. l'Echevin De Saulnier. Et du Sablon.

M. le Bourgmestre. Il y a eu 24 réunions de cinquante personnes qui se sont penchées sur deux douzaines de maisons. Il faut trois ans pour que ce Comité des Marolles accouche de quelque chose. C'est cela le problème actuel. Dans un